



INTERNATIONAL
C O C O A
INITIATIVE

**Vie quotidienne, normes sociales et travail des enfants
dans les communautés productrices de cacao.**

***Recherche socio-ethnologique réalisée dans les zones de
San Pedro, Soubré, Divo et Alépé, Côte d'Ivoire.***

Clarisse BUONO

Collaboration: Alfred Babo

Recherche commanditée par International Cocoa Initiative (ICI)

15 novembre 2010

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de la consultante et n'engagent que cette dernière.

Il me semble que beaucoup de difficultés entre l'Occident et l'Afrique tomberaient d'elles-mêmes, si, d'une part, l'Africain visait à plus de clarté et si, d'autre part, l'Occidental reconnaissait qu'il n'y a pas simplement du noir ou du blanc, mais qu'il existe aussi du gris, qui n'est ni blanc ni noir ; qu'entre le jour et la nuit il y a encore le crépuscule qui tient des deux, sans frontières précises.

Vincent Guerry, *La vie quotidienne dans un village baoulé*, Editions INADES, 1970, p.10.

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1.1 LA RECHERCHE.....	6
1.1.1 <i>Approche méthodologique et terrain</i>	7
1.1.2 <i>Recherches bibliographiques</i>	8
1.1.3 <i>Le terrain</i>	8
1.1.4 <i>Méthodologie</i>	10
1.1.4.1 <i>L'entretien compréhensif</i>	10
1.1.4.2 <i>L'observation participante</i>	10
1.1.4.3 <i>Le feed-back</i>	10
2 COMMUNAUTES ET SOCIETES.....	12
2.1 DES DYNAMIQUES FAMILIALES LIEES A L'EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION.....	12
2.1.1 <i>Solidarités familiales versus solidarités communautaires</i>	13
2.1.2 <i>Enfance et travail dans les communautés rurales</i>	14
2.1.2.1 <i>Une vision universaliste aux références exogènes</i>	14
3 LE TRAVAIL DES ENFANTS : UN DISCOURS DEMENTI PAR UNE REALITE QUOTIDIENNE.....	15
3.1 DECONSTRUCTION DE LA NOTION D'ENFANCE	15
3.1.1 <i>Des rôles distribués hors notion d'âge</i>	16
3.1.2 <i>Les différents rôles de l'enfant</i>	17
3.1.2.1 <i>L'enfant : représentant symbolique de sa famille</i>	17
3.1.2.2 <i>L'enfant : un destin de chargé de famille</i>	17
3.1.2.3 <i>Réussir : un honneur et une charge</i>	18
3.1.2.4 <i>Autonomie et poids décisionnel des enfants</i>	19
3.2 TRAVAILLER LA TERRE: UN ATOUT INDISSOCIABLE DE LA SCOLARISATION ET DES TRAVAUX DOMESTIQUES	21
3.2.1 <i>Un apprentissage précoce pour prévenir des conséquences de la mortalité élevée dans les familles</i>	21
3.2.2 <i>Le travail au champ comme rempart contre la faim</i>	22
3.2.3 <i>Un mode d'insertion sociale communautaire</i>	22
3.2.4 <i>Bic et machette : une double compétence essentielle à acquérir jeune</i>	22
3.2.5 <i>Une assurance retraite et chômage</i>	23
3.2.6 <i>Un complément financier non négligeable</i>	24
3.3 LES ENFANTS ET LE TRAVAIL DANS LES VILLAGES.....	24
3.3.1 <i>Une répartition des journées selon un triptyque social récurrent</i>	24
3.3.2 <i>Un apprentissage basé sur l'imitation</i> :.....	27
3.3.3 <i>Autoévaluation des ses capacités physiques</i>	28
3.3.4 <i>PFTE : une sensibilisation qui ne s'adresserait pas à l'ensemble des acteurs concernés</i>	28

4	« L'AIDE EXTERIEURE » ET LES COMMUNAUTES RURALES.....	30
4.1	VISION DES NORMES INTERNATIONALES PAR LES COMMUNAUTES.....	30
4.1.1	<i>Les ONG : un discours bon sur le fond, pas sur la forme</i>	<i>30</i>
4.1.2	<i>Importance du regard et du conseil extérieur</i>	<i>31</i>
4.1.3	<i>Recentrer les volontés d'aide extérieure sur une volonté « d'accompagnement compréhensif ».....</i>	<i>33</i>
4.1.4	<i>L'amélioration des conditions de vie de l'enfant à envisager au-delà des infrastructures scolaires.....</i>	<i>33</i>
5	POUR UNE NECESSITE DE CONCILIER NORMES SOCIALES COMMUNAUTAIRES ET NORMES INTERNATIONALES.....	35
5.1	RECOMMANDATIONS POUR UN ACCOMPAGNEMENT COMPREHENSIF:	36
5.1.1	<i>Pour ICI au niveau de sa politique globale et de son approche d'intervention</i>	<i>36</i>
5.1.2	<i>Pour les ONG en termes de réorientation de leur approche d'intervention.....</i>	<i>37</i>
5.1.3	<i>Pour la coordination nationale d'ICI. au niveau de son management et de son rapport avec ses partenaires d'exécution et les perspectives de collaboration avec le gouvernement et les communautés</i>	<i>37</i>
6	CONCLUSION.....	39
7	ANNEXES.....	40
7.1	EMPLACEMENT DES VILLAGES.....	40
7.2	LISTE DES ACRONYMES.....	41
7.3	LISTE DES INTERVIEWES.....	42
7.4	ETHNIES RENCONTREES.....	44
7.5	SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	45

Ce document, version abrégée du rapport initial, met en exergue les parties spécifiques à la question de l'enfance et du travail dans les communautés. Cette question étant toutefois reliée directement à celle du contexte général du pays et de la vie rurale en Côte d'Ivoire, nous incitons vivement le lecteur à se référer à la lecture du document dans sa version intégrale pour une meilleure compréhension.

Introduction

Ce rapport de recherche est le fruit d'une consultation commandée par la fondation de droit suisse International Cocoa Initiative (ICI).

Cette recherche a pour objectifs :

- dans un premier temps, d'établir un état des lieux du contexte général lié aux normes socioculturelles des communautés villageoises concernées par l'exploitation du cacao en Côte d'Ivoire
- dans un second temps, d'approfondir et de solidifier la compréhension et l'analyse des normes socioculturelles en générale et, plus spécifiquement, celles liées à la protection de l'enfance au sein de ces communautés
- enfin, d'établir, en fonction des matériaux recueillis sur le terrain et de leur analyse, une somme de recommandations *ad hoc* permettant l'élaboration d'une nouvelle stratégie prenant en compte l'amélioration et la contextualisation du modèle d'intervention communautaire

Plus que d'une consultation, c'est bien d'une recherche socio-anthropologique dont ICI a entrepris la réalisation. Il ne s'agissait pas, au cours de ce travail, d'évaluer les travaux de la fondation ni même d'autres agences ou ONG mais bien de produire une analyse comme outil à la formulation de stratégies à développer, par la suite, dans le cadre de la lutte d'ICI contre les pires formes de travail des enfants et le travail forcé dans la culture et la transformation des fèves de cacao.

La genèse de cette entreprise anthropologique plonge ses racines dans un postulat simple : le volume et la qualité des résultats obtenus en termes de prévention et de répression des phénomènes de pires formes du travail des enfants et de travail forcé, d'identification des victimes et d'aide en leur faveur (protection immédiate, réhabilitation, solution durable) pourraient être améliorés par une meilleure connaissance des acteurs auxquels ils sont destinés. Le nombre d'enfants présents dans les exploitations de cacao du pays fait l'objet depuis dix ans d'une attention accrue de la part de l'international, du gouvernement ivoirien et de la société civile (ONG, vie locale, associations professionnelles...). Cette attention se traduit par l'application de normes internationales¹ universelles via de nombreux programmes de développement.

Or, ces normes internationales doivent cohabiter avec des normes locales que l'urgence et la gravité de la question qu'elles entendent régler leur laissent peu, voire pas du tout, l'occasion de prendre en compte. Si l'application de ces normes internationales dépend de la compréhension de leur bien-fondé par les communautés concernées, elles dépendent aussi et surtout de la capacité des normes locales à se fondre dans l'universalisme qu'elles prônent.

¹ Par « internationales » nous entendons tout au long de ce document les normes discutées et établies au *niveau* international soit à partir d'éléments de références exogènes au local étudié

Or, et ce, sans tomber dans le travers inverse que serait la tentation d'un relativisme forcené, on ne peut que constater que si les communautés sont souvent sensibilisées à la question universelle de la protection de l'enfance, l'inverse se produit rarement.

C'est là le pari d'ICI de chercher à se « sensibiliser » aux normes socioculturelles des communautés.

En amont des stratégies et de la mise en place de celles-ci au sein des villages ou des campements, le but d'ICI est, pour une fois, non pas d'expliquer aux acteurs concernés sa conception universelle de la « protection sociale et de l'enfance » mais, au contraire, de recueillir, à la base, la perception que possèdent ces acteurs des notions de l'enfant, de la loi, de la migration, du bien-être, de la protection sociale, etc. ainsi que les pratiques liées à ces perceptions.

Etudier l'hétérogénéité socioculturelle et les normes sociales des communautés liées aux exploitations de cacao a été un des premiers pas de cette recherche. Il nous a permis, dans un second temps, d'évaluer la contextualisation possible des stratégies jusqu'à présent mises en place et d'étudier les réelles possibilités de conciliation entre les cadres normatifs institutionnels et les normes sociales en vigueur, l'importance des uns et des autres étant alors posée de façon équivalente. Cette recherche devra, à terme, permettre l'élaboration de stratégies *ad hoc* visant à proposer des modes de protection sociale de l'enfance au niveau local, grâce à des outils inspirés du vécu communautaire.

Les recommandations qui résultent de cette étude ne sauraient avoir comme ambition de « changer les normes sociales » des communautés pas plus que de remettre en cause les politiques du développement ayant fait leur preuve mais bien d'aider à l'élaboration de stratégies de développement et d'accompagnement visant à faire évoluer vers de meilleures conditions de vie - des points de vue endogène ET exogène - les enfants, leur famille et leur communauté.

1.1 La recherche

Un état des lieux a présidé à l'élaboration de cette recherche. Il s'agissait là - plus encore que de réaliser une simple revue documentaire - de contextualiser la problématique en mutualisant, synthétisant et analysant au mieux les informations permettant de comprendre les réalités concernant les villages vivant de l'exploitation du cacao en Côte d'Ivoire.

Réalisé au terme de recherches bibliographiques et d'un terrain exploratoire, cet état des lieux a été suivi de la réalisation de monographies de villages situés aux abords d'exploitations de cacao (4 villages du Sud-ouest, 1 village à l'est d'Abidjan).

Les travaux de terrain ont eu pour but de répondre concrètement à une problématique précise. Cette dernière peut se décomposer en plusieurs questionnements :

- Comment vivent les communautés. Quels sont les rapports entre les différents groupes les composant (ethniques, nationaux, sociaux, etc.)?
- Quels rapports entretiennent les migrants travaillant dans ces communautés avec leur village/région d'origine ? Quelle est la nature des flux, etc. ?
- Quels sont les différents types et statuts du travail et des travailleurs dans les communautés ?

- Ces différentes communautés entretiennent-elles des liens avec des entités économiques propres à leurs activités (regroupements d'intérêt économique, coopérative comme «acteur» de projet, etc.). De quel type sont ces rapports ?
- Quelles sont les perceptions de ces communautés par rapport au rôle des enfants, par rapport à la scolarisation, à l'éducation ?
- Existe-t-il des mécanismes de solidarités communautaires, des « pratiques » de protection sociales (de l'enfance, autre) ? Si oui, quels sont ces mécanismes/pratiques et représentent-ils des « points d'entrée » pour une intervention extérieure ?
- Comment est perçue l'intervention des ONG, du gouvernement, de l'industrie, du monde du développement, etc. ?

Une étude de terrain de type socio-ethnologique a apporté des réponses à ces questionnements. L'intérêt des allers retours a été de croiser en permanence les résultats d'enquête avec la réflexion que permettait la distance.

1.1.1 Approche méthodologique et terrain

L'économie des plantations de cacao n'est pas seulement une économie de la Côte d'Ivoire, elle constitue, à n'en pas douter, le biais explicatif de l'économie, du social voire du politique de la Côte d'Ivoire.

Depuis la colonisation du pays par la France, et de façon même bien antérieure selon les spécialistes (Chauveau et Dozon, 1985), le poids de l'économie de plantation dans la société ivoirienne, ses conséquences sur les formations ethniques qui la composent, ses implications culturelles et sociales sont à considérer comme des facteurs à la fois autonomes et moteurs du pays.

Ainsi, tout comme l'Etat colonial avant lui, l'Etat ivoirien contemporain demeure confronté à l'autonomie et à la mouvance de la société civile ivoirienne dont l'économie de plantation, malgré la plus grande diversification des productions d'exportation et les tentatives de « développement » du Nord, demeure, encore aujourd'hui un élément de structuration dominant. Face à cette dynamique qui lui échappe, il balance entre l'auto-attribution des réussites de l'économie de plantation et la tentation d'intervenir dans ce secteur pour juguler des dangers identifiés dans les mêmes termes (extensivité, problèmes fonciers et de main-d'œuvre, autosuffisance alimentaire).

Comme auparavant, l'intervention de l'État est généralement, détournée par les logiques paysannes ou, lorsqu'elle s'impose par l'ampleur des moyens mis en œuvre, elle menace la dynamique de l'économie de plantation et du même coup distend les liaisons organiques entre la société civile et l'Etat ivoirien. (Chauveau et Dozon, 1985).

Il nous a fallu garder cette analyse en mémoire tout au long de ce travail. Ainsi, nous avons pu appliquer cette analyse aux systèmes de protections sociale et de l'enfance qui, imposés par l'extérieur -qu'il s'agisse de l'Etat ou de la société civile-, peuvent se voir eux-mêmes détournés par les logiques communautaires paysannes.

Suivant cette perspective, notre étude s'est vue astreinte à une double tâche; d'une part réévaluer son objet traditionnel : l'ethnie ou toute entité posée comme transhistorique, d'autre part, investir de nouveaux objets comme les états contemporains, la domination extérieure, les relations au monde du développement, etc. Ces derniers méritent un véritable effort d'intelligibilité; non point pour eux-mêmes, mais au niveau – décisif - où ils entretiennent, avec les sociétés locales, les ethnies, les traditions, des pratiques et des relations singulières.

Aborder une recherche sur les exploitations de cacao et leurs acteurs en Côte d'Ivoire revient à étudier l'histoire, l'économie, la culture, la composition multiethnique de la société ivoirienne tant les interactions sont ici vivaces.

Il est vain de penser pouvoir se concentrer sur les seuls villages cibles pour pouvoir comprendre le fonctionnement de normes afférentes aux communautés concernées par la cacaoculture tout comme il serait stérile de s'arrêter aux seules normes socioculturelles des communautés pour pouvoir se donner la chance d'appréhender la question de la protection sociale et de l'enfance au sein même de ces unités de vie

Pour cette raison, il a paru essentiel de contextualiser, dans un même temps, le domaine de la cacaoculture en Côte d'Ivoire et ses interactions avec la société ivoirienne dans son ensemble.

1.1.2 Recherches bibliographiques

Un premier travail de recherche a été effectué à partir de :

- Recherches bibliographiques (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Centre d'Etudes Africaines, Bibliothèque de Recherches Africaines, Centre d'Etudes des Mondes Africains, Institut de Recherche pour le Développement, Institut d'Etudes Politiques...)
- L'étude des rapports commandés par les agences ou ONG (rapports BIT, OIM, Unicef, Save the Children, etc.)
- L'analyse des rapports commandés par ICI.
- Par ailleurs, au cours d'un premier terrain exploratoire, nous avons complété ces informations avec le même type de données locales à disposition (bibliothèques, universités, ONG, agences...) et avec des discussions avec les chefs de projet des ONG, partenaires d'ICI. (Caritas, AIECA, Horizons Lumières, Renfcap, Femad...)

1.1.3 Le terrain

Un premier terrain exploratoire, fin avril 2010, a eu pour but de sélectionner nos zones de terrain puis de nous présenter et de soumettre notre projet de recherche aux diverses chefferies afin d'obtenir l'autorisation de revenir au cours d'un voyage prolongé les mois suivants dans leur village.

L'observation et les discussions offertes au cours de ces premières rencontres ont également aidé à l'élaboration de l'état des lieux.

Elles ont, surtout, permis de fixer, en amont, les points suivants :

- Définition des zones d'étude
- Choix du type d'interviewés
- Echantillonnage
- Mise en place des stratégies d'observation
- Recueil d'éléments propres à l'élaboration des hypothèses et des guides d'entretien

Dans le cadre d'une démarche comparative, quatre principaux critères de sélection des villages ont été privilégiés:

- Les compositions ethniques (autochtones, allochtones, ressortissants étrangers)
- Les foyers d'habitations (villages, quartiers, campements)
- Les influences politiques (villages fortement politisés et peu politisés)
- Les relations au monde du développement (villages sensibilisés et non sensibilisés)
- Les zones sociogéographiques (zones d'immigration)

Au vue de ces critères, les villages sélectionnés ont, finalement, été :

- **Boigny Kro** : zone de San Pedro, majorité ethnique Baoulé (et Abron, Lobi, Malinké, Djimini, Senoufo, Agni, Burkinabés, Maliens, Guinéens, Béninois, Ghanéens, Togolais, Nigériens, Mauritanien), à 39 km du bitume, village sensibilisé par l'ONG Caritas, 10294 habitants.
- **Toagui 2** : zone de Soubré, majorité ethnique Bakoué (et Malinké, Baoulé, « Dioula », Sénoufo, Lobi, Burkinabé), sur voie bitumée, village sensibilisé par l'ONG AIECA, 3000 habitants.
- **Ogoudou** : zone de Divo, majorité ethnique Dida (et Baoulé, Lobi, Gouro, Wobe, Malinké, Bete, Burkinabés, Maliens, Béninois, Nigériens, Togolais, Nigériens, Mauritanien), à 23 km de Divo, village sensibilisé par l'ONG Horizons Lumière, 7375 habitants.
- **Nianda** : zone d'Alépé, majorité ethnique Attié (et Abron, Koulango, Gwa, Djimini, Senoufo, Agni, Burkinabés, Togolais), à 3,8 km d'Alépé, village non sensibilisé, 700 habitants.

Après le terrain exploratoire effectué fin avril 2010, les villages de Boigny Kro, Toagui 2, Ogoudou et Nianda ont donc été définis comme lieux d'exploration au vue de leurs caractéristiques ethnologiques hétérogènes et complémentaires. Douze jours d'immersion ont été consacrés à chaque terrain, cette durée a permis de montrer que ces caractéristiques étaient effectivement propres à révéler des réalités socioculturelles différentes selon les communautés visées. Alfred Babo, socio-anthropologue et maître-assistant à l'Université de Bouaké a eu en charge l'exploration des villages de Toagui 2 et d'Ogoudou. Clarisse Bueno, socio-anthropologue, consultante indépendante, chercheur associée E.H.E.S.S. et rédactrice de ce rapport, celle de Boigny Kro et de Nianda.

Cette approche même si elle peut présenter la limite d'une immersion partielle, a eu l'avantage de permettre à chacun des chercheurs de s'imprégner au mieux des réalités quotidiennes des communautés dont ils avaient la charge ; puis de croiser les informations régulièrement en vue de mesurer les régularités et les similitudes des villages et enfin d'objectiver les premières tendances des données essentiellement qualitatives.

Afin de ne pas être une charge pour les populations, nous avons choisi de ne pas loger sur place et de venir chaque matin jusqu'à la tombée de la nuit sur nos lieux d'exploration.

1.1.4 Méthodologie

Deux méthodes de travail ont été mises en œuvre au cours de cette recherche.

1.1.4.1 L'entretien compréhensif

Cette première méthode, la plus importante en termes de production, relève d'un travail qualitatif qui a été validé par une série d'entretiens compréhensifs. Au cours des terrains répétés (pour rappel, 4 X 12 jours), nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens avec les acteurs des populations ciblées soient environ quatre-vingt-dix entretiens au final.

Chacun des entretiens a eu pour but le recueil de « récits de vie » qui ont pris la forme d'interviews individuelles menées par les chercheurs au cours d'échanges enregistrés et en fonction d'une grille d'entretien élaborée au préalable².

Cette méthode a été utilisée afin de comprendre le savoir social incorporé par les individus. Il a été utile que les enquêtés, choisis de façon aléatoire, puissent être ensuite situés à chaque fois qu'ils seraient cités, de les retrouver pour des entretiens approfondis quitte à privilégier un échantillon réduit.

Nous nous sommes attachés ici à la *construction sociale de la réalité* de l'individu et au subjectif nous donnant pour objectif de voir les individus non pas comme de simples porteurs de structures mais comme des acteurs, des producteurs de social qui doivent livrer le sens de leurs actions. Une grille permettant la mise à plat des éléments de dépouillement des résultats des entretiens a permis l'analyse de ces derniers. Cette méthode a été complétée par d'autres instruments de validation.

1.1.4.2 L'observation participante

Dans l'idéal, l'observation participante implique de la part du chercheur une immersion totale dans son terrain, pour tenter d'en saisir toutes les subtilités. Cette méthode permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décriptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité. En participant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques.

Conversations informelles, visites prolongées dans les villages, participation aux activités sociales et économiques, notamment agricoles ont donné lieu à la rédaction d'un cahier de terrain dont l'analyse *a posteriori* a fourni des informations ensuite insérées dans la mise à plat des résultats de l'enquête.

1.1.4.3 Le feed-back

Sur la base des éléments collectés et de leur analyse, le travail de réflexion et d'élaboration des recommandations a été effectué afin d'être exposé aux acteurs-cibles de la recherche.

² Cf. Annexes

Une fois, les premières recommandations formulées, un nouveau terrain a été réalisé fin septembre 2010.

Sensiblement différent des précédents, il a concerné cette fois une cible plus large (villages + société civile + partenaires gouvernementaux), son but étant de vérifier la validité des recommandations émises en vue de les commuter en stratégies. Au cours de réunions de compte-rendu, il a été question d'exposer les recommandations émises. Les cibles de ce *feedback* ont été les acteurs communautaires rencontrés jusque-là, les représentants locaux d'ONG ainsi que les représentants du gouvernement (Agriculture, Affaires sociales, fonction publique, administration territoriale, SSTE, CGFCC, FDPCC, STCP).

Cet exercice a donné lieu à des échanges enrichissant avec les cibles. Les responsables des ONG ainsi que les représentants du gouvernement ont formulé des critiques puis fait des suggestions ayant permis d'affiner les recommandations.

La raison d'être de ce *feed-back* a été de s'assurer qu'une fois transformées en initiatives et donc en programmes, les recommandations allaient être attendues, qu'elles auraient une chance d'être, alors, entendues et donc suivies.

2 Communautés et sociétés

Entre conflits ethniques et crise rurale et politique, les relations entre jeunes et anciens peinent, aujourd'hui, à se définir dans les villages. Au sein de la cellule familiale, actrice principale des villages, des changements sont indéniablement en cours. Éléments structurels et conjoncturels sont à prendre en compte dans l'étude des pratiques reliées à la protection juvénile communautaire. La « tradition » si elle demeure un élément constitutif des normes socioculturelles des communautés ne doit, cependant, pas devenir un réflexe explicatif simplificateur.

Les communautés ne sont pas figées dans une tradition ignorante des évolutions « modernes » qui l'entourent. L'une et les autres, au contraire, se mêlent et sont de ce fait dans une reconstruction mutuelle permanente. Parler des « traditions des communautés » ne doit pas amener à décrire ces dernières à travers un prisme évolutionniste. Il n'existe pas une société ivoirienne contemporaine (moderne) opposée à des communautés traditionnelles mais bien des entités aux influences réciproques.

Les éléments de l'état des lieux et ceux des discours particuliers recueillis dans les communautés ont été analysés sans perdre de vue que la modernité contemporaine des villages permet l'invention de traditions, ne serait-ce que sous les formes d'un "bricolage", pour reprendre l'expression de Claude Lévi-Strauss, dans lequel divers matériaux empruntés au passé sont intégrés sur un mode syncrétique à des éléments plus nouveaux, pour se présenter sous la forme d'une tradition.

2.1 Des dynamiques familiales liées à l'évolution du système de production

Comme dans la majorité des sociétés agricoles d'Afrique subsaharienne, le développement du système ivoirien de production du cacao repose essentiellement sur une évolution efficiente des formes de capture et d'exploitation de la main-d'œuvre. De par la faiblesse des moyens de production, l'énergie humaine demeure l'élément majeur du procès de production.

Les dynamiques familiales rurales sont intimement liées à l'évolution du système de production. Ainsi, le développement de l'agriculture commerciale, la monétarisation des rapports de production et des échanges de biens et de services, la mobilité intense des populations, la croissance démographique et l'urbanisation rapides, la diffusion de la scolarisation et l'occidentalisation de la culture se sont imposés comme instigateurs autant que comme contraintes expliquant les nouvelles dynamiques familiales.

La réalité est aujourd'hui à l'institutionnalisation de la famille restreinte comme unité de production. L'intégration des sociétés rurales africaines dans l'économie marchande s'est essentiellement réalisée lors de leur insertion progressive dans les systèmes « d'économie de plantation ». Un des éléments fondateurs de cette insertion a été une capture de la force de travail nécessaire à la production. (Vimard, 1993) Les éléments de « modernité » ont conduit à un déplacement de l'exercice du contrôle de la reproduction et de l'utilisation de la force du travail du lignage vers un groupe familial restreint.

A l'intérieur de l'unité familiale, la maîtrise de la force de travail domestique concerne les dépendants immédiats du chef du groupe domestique.

A l'extérieur, ce contrôle s'étend à la main-d'œuvre allogène. Ces populations immigrées utilisent d'emblée une forme d'organisation de la production également fondée sur la famille domestique. Le chef de famille allogène, séparé de son lignage d'origine, se retrouve en situation d'unique responsable de l'organisation de la production et il bénéficie de manière exclusive de la force de travail que représentent sa femme et ses enfants.

L'union matrimoniale cesse alors d'être un échange entre groupes sociaux pour devenir une alliance entre individus. L'accroissement des unions libres au détriment des mariages traditionnels est rapide. Dans un même temps, une certaine « distance spatiale et sociale » entre les partenaires de certaines unions se dessine : on relève un écart culturel croissant entre les époux, avec une différence de scolarisation entre les sexes et un éloignement accru entre les lieux de résidence des différents conjoints des unions polygames.

De nouvelles formes de relations sociales entre le mari, son (ses) épouse (s) et leurs enfants s'élaborent à travers notamment la transformation des échanges matrimoniaux et la modification du rôle de l'enfant dans la société (Vimard, 1993).

Dans les villages étudiés, ressort qu'une des « pratiques » de protection sociale les plus évidentes pour les habitants prend la forme du confiage des enfants aux personnes les plus âgées (grands-parents) supposées dotées d'une solide et longue expérience de la vie sociale. Ces derniers sont plus enclins à prendre soin de leurs petits-enfants que des parents eux-mêmes parfois rattrapés par les difficultés de la vie quotidienne. De plus, les grands-parents sont supposés bénéficier du respect et de la reconnaissance de leurs petits-enfants. De ce fait, ils constituent un maillon essentiel du système de protection sociale traditionnel. Mais, ce système a ses limites en ce sens que pour avoir été parfois complaisant avec des petits-enfants à eux confiés très souvent à bas âge, les grands parents finissent par manquer d'autorité sur ces derniers devenus adolescents.

2.1.1 Solidarités familiales versus solidarités communautaires

Les pratiques de solidarité communautaires, celles qui avaient traditionnellement cours semblent avoir cédé le pas aux plus actuelles à travers les associations des femmes et des jeunes. Toutefois, si celle des femmes semble plus active pour des activités récréatives notamment l'organisation commune des fêtes de fins d'année, et la prise en charge du nettoyage du dispensaire, celle des jeunes semble gagnée par un immobilisme. Les solidarités sont aujourd'hui fonctionnelles et rationnelles.

Les échanges de prestations de services qui se faisaient gratuitement avant sont aujourd'hui monétarisés. Et des groupes de jeunes et même d'enfants existent qui proposent leurs services pour le ramassage du cacao, et de l'hévéa contre des revenus journaliers qui sont répartis entre les membres du groupe.

Fournir aux plus jeunes les moyens de subvenir aux besoins des plus âgés le plus tôt possible reste ainsi le moyen efficace de les protéger eux-mêmes tout en leur donnant la possibilité d'apporter aide et soutien à leur famille. Et d'assurer ainsi sa pérennité, préoccupation sociale constante dans la société africaine et ivoirienne en particulier.

2.1.2 Enfance et travail dans les communautés rurales

Cette aide apportée à l'enfant à sa famille est ressentie comme relevant d'un choix radical du point de vue de la communauté internationale qui voit la présence de l'enfant au champ comme activité exclusive et non compatible avec l'éducation ou la scolarisation.

2.1.2.1 Une vision universaliste aux références exogènes

Etre « jeune » ou « enfant » en Afrique n'est pas une affaire d'âge au sens biologique et statistique, mais de position relationnelle socialement et culturellement construite par rapport à d'autres générations, et par rapport à l'accès à des attributs et à des ressources qui confèrent une compétence sociale, un pouvoir de « prise de parole » et de gestion de patrimoine familiale. Cette notion de « jeune » comme celle d'« enfance » reste donc une question empirique (*Chauveau, 2005*)

Conventions et Déclarations à vocation universelle posent problème de ce point de vue. Si un large consensus existe pour abolir l'exploitation économique, il s'effrite rapidement dès qu'il faut la définir précisément et fixer l'âge minimum du travail. En effet, la fixation d'un critère d'âge minimal renvoie à une délimitation entre la période d'enfance et celle d'adulte. Elle s'appuie sur une standardisation de la notion d'enfance selon laquelle chaque enfant, quel que soit l'endroit où il se trouve dans le monde, doit avoir la même enfance fondée sur l'éducation et les jeux afin d'accroître son développement mental.

Si l'enfance est commune à tous les enfants, elle n'est pas la même pour tous, variant selon les facteurs culturels et les générations. Y compris au sein d'un même pays, la notion d'enfance ne signifie pas la même chose selon la catégorie sociale d'appartenance. Le concept d'enfance ne pourrait pas être compris indépendamment du contexte social et local dans lequel il se trouve. En particulier, dans certains pays en développement, le passage d'un âge à un autre est établi par des rituels dont la diversité marque aussi celle de la notion d'enfance. Le relativisme de la notion d'enfance suggère alors que les activités productives peuvent faire partie de l'attribution de droits aux enfants et éviter ainsi leur exclusion ou leur marginalisation, ce qui finalement suppose de reconnaître l'importance de la diversité des expériences de travail (*Ballet et Bhukuth, 2009*)

Ainsi, la relativisation de la notion d'enfance interfère avec la reconnaissance des formes de travail, « acceptables » ou non.

3 Le travail des enfants : un discours démenti par une réalité quotidienne

Dans les villages, le discours, portant précisément sur les questions concernant le travail des enfants, est rôdé et suit doctement celui dicté par les ONG : « les enfants ne travaillent pas », « un enfant est considéré comme tel de 0 à 18 ans », « un enfant doit aller à l'école »...

Moult précautions sont prises en ce sens pour satisfaire les attentes de l'étranger dont le soutien est attendu et apprécié.

Mais ce que traduit le discours est démenti par une réalité quotidienne : les enfants scolarisés et non scolarisés vont au champ, ils manipulent daba et machette, ils transportent des charges sur la tête, ils participent aux travaux domestiques... Bref, ils participent pleinement à la vie de la cellule familiale qu'elle soit restreinte ou élargie.

Ce que d'aucuns auraient tendance à prendre pour de la mauvaise foi n'en est pas : les villageois ne dissimulent pas une réalité pour satisfaire les instances internationales, ils sont entièrement d'accord sur le fait que leurs « enfants » ne doivent pas « travailler », avant même parfois un âge beaucoup plus tardif que la majorité des 18 ans statuée par la CDE ou le BIT.

Reste que leurs notions d'enfance et de travail diffèrent de celles de l'universalisme des organisations internationales.

La mise au travail des enfants traduit la complexité de la dimension humaine des problèmes sociaux qu'elle incarne. Elle indique des phénomènes socio-économiques qui agissent entre eux et constitue donc un problème qui devrait être étudié dans une perspective multidimensionnelle.

L'emploi précoce de la progéniture s'inscrit dans le cadre des droits et obligations entre membres d'une même communauté et la décision d'envoyer un enfant travailler est, en partie, une question des normes sociales. Cette notion de "normes sociales" a plusieurs interprétations.

En Afrique, et particulièrement dans le secteur rural, le travail des enfants demeure un aspect central de la socialisation et de l'éducation. Il traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. L'activité de l'enfant se présente sous la forme d'une aide plutôt qu'un « travail » dans son acception occidentale. C'est pourquoi il mènera cette activité selon ses capacités et sans contraintes particulières de la part de l'adulte (père/mère/oncle etc.)

3.1 Déconstruction de la notion d'enfance

La question de l'âge envisagée de façon occidentale est plus qu'anecdotique dans des villages où rares sont ceux à pouvoir donner leur âge exact voire celui de leur enfant. Où les actes de naissance ne sont requis que pour les inscriptions scolaires, où faire partie d'un « groupe d'âge » prime sur le fait d'être né à telle ou telle date, où les « jeunes » des comités peuvent avoir plus de 40 ans et des cheveux blancs...

La notion d'enfance est relative à la place de l'individu dans le jeu familial : « l'enfant de » devra prendre soin de lui/d'elle-même le moment venu mais surtout de sa famille, celle qu'il aura constituée et celle dont il est issue : une famille loin de celle, nucléaire, érigée en exemple par l'Occident, car une famille élargie aux membres de la communauté. Pour ce faire, dès que les capacités physiques et intellectuelles de « l'enfant de » sont estimées suffisantes (par lui-même souvent), ce dernier s'initiera aux travaux permettant de subvenir aux besoins de sa « famille » (son propre ménage, ses parents proches et éloignés, sa communauté, son village).

Un enfant est un membre de la communauté. Au même titre que chacun dans le village, la logique veut qu'il participe aux activités.

3.1.1 Des rôles distribués hors notion d'âge

Après étude empirique, il ressort effectivement que l'âge biologique a peu d'importance en soi dans la répartition des rôles. La règle d'or reste : « Ce que l'enfant peut faire, c'est ce que je lui demande de faire. »

Ainsi, à Ogoudou, village à majorité ethnique dida, l'enfant désigne en général le tout petit jusqu'à l'adolescent, c'est-à-dire l'individu dont l'âge varie entre 0 et 10 – 12 ans. On ne manque pas, ici non plus, de percevoir notamment à Ahouanou, que l'action de l'ONG Horizon Lumière a eu des effets. Ainsi, nombreux des villageois sont prompts, malgré la contradiction, à définir l'enfant comme tout individu de moins de 18 ans.

Dans la société dida, l'enfant est initié très jeune aux activités de ses parents. Il est appelé à être aux cotés des parents et à observer. On ne lui interdit pas de s'exercer, on l'encourage même à agir par imitation. Pour les activités agricoles, les parents n'autorisent pas les enfants à certaines activités jugées dangereuses comme le nettoyage ou la pulvérisation avant qu'il n'ait acquit une dextérité en ce qui concerne la manipulation de la machette, et le tri entre le pied de cacaoyer ou autre arbuste utile et une mauvaise herbe. Mais, de façon générale, l'enfant qui accompagne les parents aux champs apporte une aide selon ses capacités. Un choix, d'après les parents qui arguent du fait que : « c'est lui-même qui veut faire ».

Il apparaît que l'ensemble des activités sociales de l'enfant se révélerait inutile s'il ne participait aux activités collectives et familiales comme la récolte, l'écabossage, le ramassage etc. Ces activités qui s'effectuent en groupe sont souvent perçues par les enfants comme des activités ludiques.

Pour les parents, l'enfant qui va au champ s'adonne à des activités qui tiennent compte de ses capacités physiques. Ces aptitudes et leurs exécutions parfaites sont des critères pris en compte pour la fin de l'enfance, notamment chez le garçon.

Pour la jeune fille, l'aspect physique, de même que le changement dans le comportement sont des éléments de rupture. En effet, la fille n'est plus considérée comme une enfant dès qu'elle peut avoir une maternité et être épousée.

« Ce que l'enfant peut faire, c'est ce que je lui demande de faire. »

Eugénie, femme baoulé, la soixantaine, 11 enfants, 6 juin 2010

Mais il y a l'âge. L'âge et puis... Je peux être petit de taille et puis être âgée. Mais il y a des gosses, tu les vois il va te dire que j'ai 15 ans alors que tu le vois, il est tout petit. Bon, ça, ça dépend. »

Lucie, femme bakoué, planteur, trois enfants, Toagui2, 3 juin 2010

« Parce que souvent y a d'autre qui ont de petite tailles mais ils sont âgés. Si lui-même il sait que il moyen, y a pas de problème ! S'il ne moyen pas là, tu ne peux le forcer de faire travail qu'il ne peut pas ! Faut pas forcer quelqu'un qui ne veut pas faire. Quelqu'un qui ne moyen pas aussi faut pas le forcer de faire ce qu'il ne peut pas faire. [...] Mais s'il vient soulever sac là à cause de ça on sait qu'il moyen. S'il ne peut pas soulever sac là, donc il ne moyen pas, il n'a qu'à se mettre à côté ! »

Mohammed, chef de ménage burkinabé, responsable dépôt cacao, 6 enfants, Toagui2, 8 juin 2010

« Mais les plus petits eux, ils ne peuvent rien faire, mais on les met quelque part dans le campement avec quelqu'un, mais ceux qui peuvent prendre au moins 2 ou 3 cabosses, même si il est courageux, s'il croit qu'il peut prendre une cabosse, il est libre. Ça fait partie de sa formation, ce n'est pas une exploitation comme on le dit, puisque d'ailleurs c'est pour lui. »

Alexis, gestionnaire de la CTAB, Toagui2, 8 juin 2010

« A partir de 15 ans on n'est plus enfant. [...]Oui, la personne même peut sentir que y a un changement au niveau de son physique même, y a un changement. Au niveau aussi de son comportement. La manière de voir aussi ça change aussi. On devient un peu responsable. »

Brunel, femme baoulé, 46 ans, 3 enfants, 4 juin 2010

3.1.2 Les différents rôles de l'enfant

3.1.2.1 L'enfant : représentant symbolique de sa famille

Dans l'ensemble des sociétés étudiées, l'enfant représente sa famille. Ce qu'il est, ce qu'il fait, son éducation, son rapport à l'autre, à la communauté, au village et ses actions mettent en jeu l'honneur de la famille qui l'a élevé et ce, tout au long de son existence. Quel que soit l'âge de « l'enfant », ses actions seront toujours jugées à l'aune de l'éducation qu'il aura reçue. Dans ce sens, l'autonomie de l'individu se joue toujours dans l'interaction familiale. S'il se conduit mal avec un tiers, s'il ne pourvoit pas aux besoins de ses proches, si son attitude, même en tant qu'adulte, est soumise à reproches, c'est sur ceux ou celles qui ont eu en charge son éducation -qu'il s'agisse de ses parents, de ses tuteurs ou des membres de la famille élargie- que retombera l'opprobre.

3.1.2.2 L'enfant : un destin de chargé de famille

A la question « qu'est-ce qu'un enfant ? », nombreux dans les villages ont été à nous répondre que « l'enfant est une richesse ». L'assertion est à prendre au premier degré. En effet, l'enfant est mis au monde en grande partie pour le caractère de plus-value économique qu'il pourra un jour apporter à sa famille.

S'il « réussit », sa réussite rejaillira, certes de façon symbolique, sur sa famille mais aussi et surtout sous la forme d'une aide financière qu'il sera conduit à lui prodiguer tout au long de son existence. Que l'enfant réussisse professionnellement ou non, son avenir inclut qu'il devra prendre en charge ses parents quand ceux-ci deviendront dépendants du fait de la maladie ou la vieillesse.

L'interdépendance des générations est ainsi inscrite dans l'esprit de tous et chaque enfant a, dès son plus jeune âge, conscience que son destin est de prendre soin des plus âgés que lui.

Dans cette optique, l'éducation donnée aux enfants doit être la plus complète possible afin de leur permettre de réussir au mieux pour pouvoir prendre en charge sa famille élargie. Ainsi, nous avons croisé de nombreux « enfants » revenus au village, certains même ayant dû pour cela abandonner de façon prématurée leur carrière en ville, pour supporter leurs parents devenus trop vieux pour s'assumer.

« Au moment tu sens que les maladies sont fréquentes, où tes muscles ne répondent plus, où tu n'arrives plus exercer les travaux champêtres comme avant, par rapport aussi à l'âge que tu as,-tu te rends compte que tu es personne âgée. [Mais] on peut y gagner quelque chose.[...] C'est bénéfique parce que tu as la chance d'avoir des enfants. Les enfants étant conscients que tu es une personne âgée, ils s'occupent normalement de toi. Ils t'apportent même du soutien financier, dans toutes les charges ils viennent te soutenir. Là c'est quand même bénéfique. »

Chef du quartier Kansi, notable, Boignykro, 3 juin 2010

3.1.2.3 Réussir : un honneur et une charge

Supporter ses vieux parents n'est pas la seule tâche qui incombe à celui qui « réussit ». De façon générale, le notable -qu'il s'agisse de l'instituteur, de l'infirmier, du fonctionnaire, du planteur aisé...- se doit de prendre en charge, en devenant leur « tuteur », les enfants de ceux de la famille ou du village plus nécessiteux qui les leur confient.

Le phénomène de confiage concerne, dans les villages observés, les enfants en âge d'aller au collège ou au lycée (inexistants) qui partent alors vivre chez leur tuteur habitant en ville.

A l'intérieur même des villages, les petits-enfants, dont nous avons parlé plus haut, sont confiés à leurs grands-parents tandis que les enfants (souvent ceux dont les parents vivent dans les campements trop éloignés du village) sont installés le temps de leur scolarité chez des tuteurs qui prennent tout ou partie de leur existence en charge.

« Bon à la maison présentement je ne sais même pas si je peux avoir une idée exacte [du nombre d'enfants] puisque il y a des gens que j'ai pris sous ma tutelle. [...] Bon ceux qui sont à la maison, ça fait 2... 2... 2... 7, 7. Mais en réalité je suis père de 8 enfants. L'ainé qui est rentré à l'école de gendarmerie. Tout le reste est là. [...] J'ai 2 protégés. [...] Il y a 1 qui est mon neveu qui a eu son diplôme de délégué médical, il est à la recherche d'emploi. Il y a l'autre qui est mon garçon de salle. Lui je suis venu de mon ancien coin avec lui sachant que, vu sa manière de travailler, j'ai préféré venir avec lui. »

Seka, infirmier au centre de santé, Toagui2, 7 juin 2010

La suspicion concernant les mauvais traitements infligés aux enfants confiés est grande car souvent justifiée, notamment en ville, où les tuteurs peuvent agir en toute impunité à l'abri des regards de la

communauté. Il semblerait que le contrôle social exercé dans les villages du fait de la promiscuité des habitats apporte, lui, une garantie du bon fonctionnement de ce mode d'éducation.

Ainsi, notamment pour une question de réputation, les familles de tuteurs mettent un point d'honneur à considérer les enfants confiés comme les leurs les soumettant aux mêmes droits et devoirs que leurs enfants biologiques.

« [Je m'énerve après elle si] je lui demande d'étudier et qu'elle ne veut pas. Parce que tu marches avec un enfant, si elle va à l'école, elle n'a qu'à réussir. Si elle ne réussit pas, si ses parents entendent, ils peuvent dire que c'est moi qui la fatigue, et que c'est à cause de cela qu'elle ne sait rien à l'école. Des fois si tu lui demandes d'étudier, elle ne veut pas. Ça seulement je crie sur elle. En dehors de ça, il n'y a rien d'autre. »

Juliette, femme d'agriculteur, dida, Ogoudou, 7 juillet 2010

La prise en charge du plus âgé par le plus jeune, du plus pauvre par le plus aisé, du moins valide par le moins valide... est ainsi une variable culturellement intégrée. A partir de là, le libre arbitre de l'enfant est mis en exergue. Il y a les courageux et les autres...

« Ça, il y a des différences entre enfants. Il y a des enfants qui aiment travailler sans que tu lui dises. Il y a des enfants comme ça. Il y en a qui sont paresseux. Là alors je ne peux pas définir ça.[.. ;] Si je vais au champ avec un de mes enfants et que il veut travailler, il travaille.[...] Les enfants se commandent. »

N'Guessan Ngodé Sylvain, chef dida du village Awatti, Ogoudou, 3 juillet 2010

3.1.2.4 Autonomie et poids décisionnel des enfants

Qu'il s'agisse du travail en brousse, de l'école ou des travaux domestiques, le discours parental est unanime : l'enfant veut ou ne veut pas. A de nombreuses reprises, la volonté de l'enfant a été ainsi mise en avant par nos interlocuteurs pour expliquer les abandons scolaires, les refus de partir travailler au champ ou la participation aux travaux domestiques. La variable générationnelle est importante dans la justification des adultes qui expliquent que le « changement d'époque » et celui des mœurs qui en découle les laissent aujourd'hui sans recours face à des enfants sans volonté de participer à l'effort familial. La pression sociale de la communauté, le jugement des pairs si important pour les générations précédentes ne semble ainsi plus jouer dans une société qui se modernise et où le libre arbitre de l'enfant ne rencontre plus de contrepoids efficace. En d'autres termes, l'autonomie traditionnelle acquise³ par les enfants leur donnerait autorité pour toute décision engageant leurs actions. Ainsi, peu de parents sont à même d'expliquer les raisons de l'abandon scolaire de leurs propres enfants.

A la question « qu'est-ce qui a fait que votre enfant n'a pas continué l'école ? », nombreux sont à répondre « Je ne sais pas, nous n'en n'avons pas parlé. C'est comme ça. » Ou « il n'était pas assez « intelligent » ».

³ Cette autonomie est acquise dans une certaine tranche d'âge allant de 12-14 ans à plus. Avant cela, les plus jeunes, sont soumis à l'autorité indiscutable des parents. L'autonomie s'acquiert lorsque le garçon ou la fille se donne des libertés, des amitiés, et s'offre des sorties nocturnes ou en viennent à mener leurs propres AGR.

« Aujourd'hui là, on ne peut pas obliger un enfant aujourd'hui d'aller en brousse. Il y a une manière de prendre cet enfant là pour aller en brousse avec lui. S'il ne veut pas aujourd'hui, il faut en tout cas continuer dans la diplomatie. Mais tu ne peux pas l'obliger. Aujourd'hui est différent de notre époque. A notre temps, on ne nous obligeait pas. D'abord ; il y avait certaines manières.

On les obligeait... puisque nous, on dépose soit la machette et puis le vieux s'en va il laisse la machette, tout le monde est en brousse avec la machette ; aujourd'hui là, tu vas donner une machette, tu vas déposer, tu vas dire à ton enfant, suis moi avec la machette, tu ne vas même pas arriver sur la route de ton champ et puis lui, il est déjà à Méagui. Donc, ce n'est pas la même époque. J'utilise des stratégies pour que les enfants m'accompagnent, nous sommes obligés de les blaguer, procéder par une certaine diplomatie. »

Gnanbé Gnepa Paul, doyen d'âge, Toagui2, 3 juin 2010

« [Si mon papa ne m'avait pas mise à l'école], j'allais le forcer de me mettre à l'école. »

Marthe, collégienne, 14 ans, Ogoudou, 8 juillet 2010

Forcer son enfant à travailler au champ, dans ces conditions, relève d'un fait rare. La plupart des parents rencontrés disent soit avoir la chance d'avoir des enfants qui de façon autonome participent aux travaux familiaux soit avoir la malchance d'avoir des enfants qui se refusent à participer à ces mêmes travaux. Idem pour l'école et les travaux domestiques. Ce discours se retrouve dans la bouche des enfants interviewés qui expliquent volontiers qu'ils agissent indépendamment de la pression parentale. Apparaît alors que la pression sociale du village joue ici pleinement. Si les enfants peuvent refuser de travailler pour leurs parents, ils sont nombreux à se constituer en groupe de travail pour réaliser souvent des travaux beaucoup plus difficiles et éreintants que ne l'exigerait ceux effectués dans un cadre familial. S'assumer, pouvoir travailler en s'organisant avec les horaires d'école, monter une « mini-entreprise », gagner quelques sous afin de les dépenser au cours de fêtes avec le groupe ou pour en distribuer aux frères cadets est un moyen de montrer aux autres –et particulièrement aux siens- ses capacités d'autonomie et prouver ainsi qu'on est apte à s'émanciper de sa famille pour mieux pouvoir plus tard la supporter financièrement.



Groupe de travail – Boigny Kro

« *[Avec mes camarades] on fait société. On s'en va dans le champ d'une camarade, après demain on s'en va dans le champ d'une camarade encore. On s'en va dans le champ d'une camarade de ma maman. C'est elle même qui nous appelle. [...] On est treize. On fait ça samedi et mercredi. [...] Il y a d'autres qui ont 16 ans, 13 ans, moi j'ai 14 ans. C'est celle qui est la grande : elle nous a dit on n'a qu'à former un groupe pour travailler. Dans champ de bananes. On nettoie et puis on vient au village. On gagne de l'argent. On prend 2000 francs. On paye une caisse et puis on met dedans. Fin d'année et puis on fait uniforme. L'année dernière, j'ai eu 5000 francs. Pour moi-même. [...] Je ne donne pas à ma maman. J'ai donné à mon petit frère. Je lui ai donné 500. Et j'ai pris pour payer les choses comme pommade. [...] On travaille, on nettoie, et puis quand on vient au village elle nous paye. C'est pour nettoyer seulement. »*
Jacqueline, 15 ans, Ogoudou, 7 juillet 2010

Dans ces conditions où l'enfant assume une autonomie qui lui a été inculquée depuis le plus jeune âge, la parole de l'adulte ne semble pas avoir voix au chapitre. Enfants et adultes agissent dans deux sphères séparées et le rôle de l'adulte se perd entre bienveillance et indifférence.

La totale confiance que la plupart semble mettre dans la volonté de leurs enfants quand ceux-ci veulent « réussir » agit comme si elle les exonérait de tout rôle de contrôle ou de surveillance. L'enfant, loin d'être, ainsi, « forcé » à travailler est totalement autonomisé et agit sans autre garde-fou que ses propres capacités qui lui permettent de réaliser ou non telle ou telle tâche.

Si l'autonomie au travail de l'enfant est respectée par l'adulte semblant lui ôter tout contrôle sur ce dernier, reste à définir cette notion de « travail » dont monde occidental et réalités africaines ne semblent pas partager la même définition.

3.2 Travailler la terre: un atout indissociable de la scolarisation et des travaux domestiques

L'enfant, nous l'avons vu, est mis au monde avec comme destin celui d'un futur chargé de famille. Premier impératif lié à ce destin : il doit être en mesure dès son plus jeune âge d'assumer les tâches qui le rendront autonome et non dépendant d'une parenté dont le taux de mortalité élevée dans les campagnes peut à tout moment le priver. Deuxième impératif : s'il veut pouvoir assumer dans l'avenir la famille dont il est issu en plus de celle qu'il aura à fonder, l'enfant doit cumuler un maximum d'atouts pour réussir. Dans les discours recueillis, ces atouts sont toujours au nombre de trois : capacité à travailler la terre, scolarisation réussie et maîtrise des travaux domestiques. Dans ce cadre, le travail au champ n'est jamais présenté comme exclusif mais toujours complémentaire des deux autres.

3.2.1 Un apprentissage précoce pour prévenir des conséquences de la mortalité élevée dans les familles

Le taux de mortalité encore élevé dans les villages pousse les familles à précipiter l'acquisition des trois atouts que doit maîtriser l'enfant pour pouvoir s'assumer lui-même en cas de décès de ses parents. Que l'enfant orphelin soit confié alors à ses grands-parents ou à un tuteur, il ne doit pas être ressenti comme une charge.

Dans les familles élargies, souvent polygamiques, cette éducation est le garant d'une protection de l'enfant face aux tentatives de maltraitance dont il peut être victime de la part d'un père peu regardant ou d'une belle-mère peu avenante.

Dans tous les cas de figure, l'enfant doit se montrer capable de soutenir les efforts de la famille qui participe à son éducation.

« Tu sais dans la vie on ne sait jamais l'avenir. Soit aujourd'hui, mon enfant ne peut pas réussir et puis moi je vais mourir, ou bien son papa ne vit pas. Qui va les aider ? Donc je suis obligée de leur apprendre à travailler. Oui, ils vont à l'école mais ils doivent prendre le courage pour travailler. »

Odile, femme bakoué, agricultrice, 3 enfants, Toagui 2, 6 juin 2010

3.2.2 Le travail au champ comme rempart contre la faim

Si scolarisation, travaux champêtres et travaux domestiques sont indissociables de l'éducation de l'enfant dans les villages, le travail de la terre demeure le rempart le plus efficace contre la faim. La pauvreté présente dans toutes les communautés observées échappe au problème de sous-nutrition dès lors que les membres de la famille cultivent au moins leur propre vivrier. C'est une des règles que l'adulte enseigne à l'enfant : « rester assis », ne rien faire équivaut à mourir de faim. A l'inverse, travailler au champ qu'il s'agisse du sien propre ou de celui d'un autre revient à se mettre à l'abri de la faim.

« Si tu n'as pas planté ça ne va pas pousser, si tu plantes, ça pousse. Tu es assis au village tu n'as pas planté ça n'a pas poussé, tu vas manger quoi ? Or au village ici si tu vas au champ tu n'as pas faim. Si tu as ça dans la tête tu ne peux pas rester sans rien faire. »

Seka Marie, présidente des femmes, 58 ans, Nianda, 6 juillet 2010

3.2.3 Un mode d'insertion sociale communautaire

Dans ce processus, les enfants doivent travailler sur les terres des aînés ou des parents, pour le compte de ceux-ci soit en accompagnant le travail de leurs parents soit en s'organisant en groupe de travail indépendant. En contrepartie, ils auront différentes formes d'assurance : l'obtention de femmes à épouser, de logement et de terres à cultiver pour leur propre compte, etc. Chaque enfant est amené à soutenir ses parents dès l'instant où il prévoit un grand besoin du soutien familial dans l'immédiat ou dans l'avenir.

3.2.4 Bic et machette : une double compétence essentielle à acquérir jeune

Scolarisation, travail au champ et travaux domestiques sont envisagés comme complémentaires et jamais de façon exclusive (sauf cas de non-adaptabilité scolaire). Les enfants scolarisés participent aux travaux domestiques le matin, avant l'école (vaisselle, balayage, puisage de l'eau...), ils vont en cours et aident de nouveau aux travaux de la maison le soir, que ce soit chez leurs propres parents ou chez leurs tuteurs en ville.

Chez ces derniers, ces activités les valorisent et leur permettent de mieux s'intégrer à la famille d'accueil. Les jours où il n'y a pas classe, ils suivent leurs parents au champ ou s'y retrouvent en groupe de travail.

Les enfants quittant l'école faute de résultats suffisants ou de motivation, et qui ne travaillent pas au champ (« qui restent assis chez leurs parents ») sont perçus comme condamnés à une vie stérile et de débauche.

« [...] on a notre petit frère qui vole. Donc nous a vu que peut-être il y avait autres choses. On ne sait pas pourquoi il vole. Mais chaque jour quand nous on le voit, c'est un gros garçon mais on est obligé de lui donner des conseils. J'ai dit à mon grand que peut-être il y a quelque chose qui se passe, c'est ça que notre petit frère vole. Parce que parmi nous personne ne vole. Donc si c'est cela, le champ du vieux, on va lui donner une part pour voir s'il va arrêter de voler. Amis depuis qu'on lui a donné le champ et puis il travaille dedans, il a arrêté de voler. »

Odile, femme bakoué, agricultrice, 3 enfants, Toagui 2, 6 juin 2010

Le travail au champ pour l'enfant apparaît, ainsi, comme un rempart aux problèmes d'oisiveté entraînant la délinquance et mettre son enfant à l'école équivaut à une assurance redoublée de réussite financière. Associer à la scolarisation et à la maîtrise des travaux domestiques, la maîtrise du travail au champ demeure le sésame pour une vie réussie.

« [...] les enfants sont obligés d'aller nettoyer. Sinon c'est pas bien. [...] A mon avis, je peux dire l'école c'est le parcours. [...] Si tu prends tes études au sérieux. Parce qu'ici c'est les mercredis, samedi. Ça c'est leur jour de repos. [...] Comme on est au village, les jours de repos tu dois aller aider tes parents. »

Yannick, 21 ans, étudiant, Boignykro, 9 juin 2010

3.2.5 Une assurance retraite et chômage

Même en cas de réussite professionnelle (encore assimilée au « métier en ville » et si possible au fonctionariat), le retour à la terre et donc au village d'origine est envisagé par tous. A la retraite, les terres familiales (exploitées, le temps de l'activité professionnelle en ville, soit par des membres de la famille soit par des manœuvres salariés) sont réinvesties et travaillées par les retraités tant que leurs capacités physiques leur permettent. C'est grâce à l'apprentissage durant leurs jeunes années, aux allers retours école/village durant les vacances scolaires puis leurs congés professionnels qu'ils sont à même d'effectuer ce retour. En cas d'échec scolaire, travailler la terre (la sienne, celle de sa famille ou d'autres membres de la communauté) reste la garantie de s'assurer revenus et autonomie.

« L'école n'est pas forcément la clé de la réussite. L'école enseigne. L'école ça ouvre l'esprit. Maintenant, ce que j'appelle réussite, ça dépend. Si tu vas à l'école même si tu ne deviens pas fonctionnaire, tu n'es pas grand fonctionnaire mais la connaissance que tu as apprise à l'école là, pour lui c'est une réussite. En plus encore ce que j'appelle une deuxième réussite, tu peux rester au village, ne même pas être à l'école et puis tu travailles bien courageusement en brousse, quand tu réussis tu es écouté par tout e village. On dit : lui là c'est un homme aussi. »

Gnanbé Gnepa Paul, doyen d'âge, Toagui2, 3 juin 2010

3.2.6 Un complément financier non négligeable

Les gains financiers, même infimes, que prodiguent les travaux champêtres que peuvent réaliser les enfants durant leur scolarité est vu, à terme, comme un véritable complément à l'investissement parental dans l'éducation. Vêtements, fournitures scolaires...peuvent ainsi être payés par l'enfant grâce aux travaux qu'il aura réalisés avec son groupe de travail ou individuellement durant les vacances scolaires.

3.3 Les enfants et le travail dans les villages

Les différents types de travaux confiés aux enfants (Travaux domestiques, vivrier, maraîcher et industriel) :

- Les enfants participent quotidiennement aux travaux domestiques. Aux côtés des femmes adultes de la maison, ils balayent, lavent la vaisselle, le linge, vont puiser l'eau, aident à la préparation des repas, dressent et débarrassent la table, etc. avant et après les heures d'école durant la semaine.
- Les jours de congés hebdomadaires ou annuels, ils travaillent, en plus, avec leurs parents ou avec leur groupe de travail dans les champs de vivrier et, dans une moindre mesure, dans les champs de maraîcher.
- Les cultures industrielles comme le cacao et l'hévéa font, en comparaison, moins appel à leur participation. Le cacao, parce qu'il fait appel à la main d'œuvre en nombre deux fois par an uniquement, l'hévéa, car cette culture nécessite minutie et connaissances spécifiques.

3.3.1 Une répartition des journées selon un triptyque social récurrent

Les nombreux entretiens réalisés avec les enfants tout comme nos observations ont montré une véritable similarité entre les emplois du temps des enfants des différents villages. Fille, garçons, autochtones, allochtones, allogènes, tous entre l'âge de 5 et 12 ans nous ont décrits des journées assez semblables les unes aux autres. Celles-ci se découpent toutes selon un triptyque social récurrent regroupant travail domestique, école et travail au champ.

Les jours d'école : travaux domestiques et école



Aide à la cuisine – Ogoudou et Boigny Kro





Eau au puits- Boignykro

« Bon, les lundis si j'ai cours à 7H, je me réveille à 5H. Si c'est mon tour de laver les assiettes je lave les assiettes, je chauffe l'eau pour ma tante Maintenant si c'est chaud j'enlève l'eau et puis je mets ça dans sa douche et puis moi aussi je prends mon eau et je me lave, je m'habille et puis je vais à l'école. A mon retour si je descends... [...] Bon midi, à midi si je viens, s'il y a à manger, si manger n'est pas encore prêt aussi je m'en vais aider ma tante on prépare ensemble, je mange. Si j'ai cours à 15H parce que là bas les cours commence à 15H. Je m'en vais à 14H, je quitte la maison à 14H. Souvent je regarde le film de 13H puis après le film je me lave et je vais à l'école. A mon retour à 18H si je viens je vois que il y a personne pour préparer je prends le riz pour le soir je prépare. Si j'ai fini de préparer le riz à 19H par là je sers le riz. Si j'ai servi le riz je prends mon eau je me lave. Bon si il y a film à la télé je regarde, après le film je prends mon cahier, j'étudie. Bon si il est l'heure entre 22H, 23H si j'ai sommeil je m'en vais me coucher. Le lendemain maintenant je continue encore. »

Angeline, collégienne, 17 ans, Ogoudou, 8 juillet 2010

Nous l'avons vu, au même titre que le travail au champ et le travail domestique, l'école participe aujourd'hui de l'éducation qu'on se doit d'offrir à son enfant. Cette réalité a redoublé de force depuis la crise économique que traverse la Côte d'Ivoire depuis une trentaine d'années.

La scolarisation est depuis longtemps jugée dans le pays comme un atout pour l'avenir de l'enfant et donc de sa famille. Ne pas envoyer son enfant à l'école, c'est s'interdire une possible réussite d'abord en termes financiers. Cette équation valable jusque dans les années 80 a perdu, cependant, de sa force depuis la crise économique. Si envoyer son enfant à l'école demeure aujourd'hui essentiel pour beaucoup, il ressort que nombreux sont conscients que l'école a montré ses limites comme unique voie de réussite sociale en raison des échecs et du goût amer laissé par des enfants, ces fameux jeunes, « revenus au village, sans emploi ».

Pour la majorité des villageois est alors apparu l'évidence, qu'à côté de l'école, il était essentiel pour l'enfant de toujours apprendre le métier d'agriculteur auquel la tradition veut que dans tous les cas, il revienne d'une manière ou d'une autre.

L'école ne doit donc pas détourner totalement des travaux champêtres, mais bien s'agencer avec ces travaux avec des avantages certains rejaillissant sur ces derniers : la capacité de « lire le papier », de pouvoir calculer, de maîtriser le français, etc.

Les cas de non-inscription des enfants à l'école pour cause de besoin de main-d'œuvre familiale sont moindres aujourd'hui en comparaison des époques précédents. Même dans les cas où les infrastructures scolaires se révèlent insuffisantes dans les villages ou de pauvreté extrême, le choix de confier son enfant à un tuteur dans un village ou une ville voisine est privilégié quand cela est possible. L'accès à la scolarité se trouve encore entravée, dans certains cas, pour les raisons suivantes :

- court-circuitage travaux et scolarisation
- distance trop élevée des écoles
- grossesses précoces
- les écoles coraniques
- pauvreté
- pauvreté et problèmes de gestion
- manque d'infrastructures
- non adaptabilité de l'enfant à l'école

Les journées de congés : travaux domestiques et travaux au champ

« Je me lève, je brosse mes dents, je balaie. Je lave les assiettes. Quand j'ai fini de laver les assiettes, je me lave. Dans la douche, ça est dehors. Et puis moi avec ma maman on s'en va au champ. Le jour qu'on ne va pas à l'école on va au champ, on déjeune au champ on prépare, on se lave et puis on dort. De fois, on sème des arachides, on sème piments avec les aubergines. Avec daba. C'est pas dur. Je prends pour nettoyer. Pas la machette. Je sais faire mais je peux pas faire. Machette là c'est pour mon père. Il y a aussi banane plantain. Avec manioc. On vend aussi au marché. Le samedi. Moi je vends pas tous les jours. C'est ma maman qui vend. [...] Avec ma petite sœur. Je puise [l'eau du puits, ndlr] et puis on ramasse. Des fois à 10 h. On se lève le matin et puis je vais à 10 h, 9 h ; quand on finit de laver les assiettes là. Je puise de l'eau. De fois je me lève, je me lève pas tôt. Je me lève à 8h, 7h. [...] Je mange. De fois on mange attiéké, ou du mangé couché. Des fois on prépare bouillie, ou igname, banane, on prépare là-bas [au champ, ndlr] Des fois on mange, de fois on ne mange pas. [Je fais le foutou...] De manioc, de banane. J'ai appris il y a longtemps. [J'avais] 9 ans. C'est ma maman [qui m'a appris]. Elle me dit faut prendre marmite là pour mettre au feu, faut prendre huile là pour mettre dedans, si c'est sauce là, je mets huile dedans, je coupe les oignons pour mettre dedans, je mets sel dedans et puis je mets les poissons, si c'est viande avec poisson je mets dedans. Et puis je laisse ça bouilli un peu et puis je mets de l'eau dedans et puis je coupe. Si c'est gombo, je découpe les gombos là pour mettre dedans. [...] Faut faire attention. Si je prends le bois là et puis je m'en vais chercher feu pour mettre dedans. Ma grand-mère me dit faut pas faire, feu là ça va te brûler, hein. [...] De fois, je brûle quand feu la ça tombe là je marche dessus et puis ça touche mon cœur. [...]

Ma maman met les médicaments dessus. [Au champ, de dangereux, il y a], les serpents, les mouches les petits petites mouches là. [...] Des fois moi j'ai mal à la tête quand ça me pique là. Ou ils envoient les boutons sur moi. [Avec la daba], des fois, j'ai mal, ma main me fait mal. [Ça, c'est] mercredi avec samedi. Le dimanche, on va à l'église. [Les jours d'école], quand je me lève matin, quand je finis de travailler je me lave et puis j'étudie un peu et puis je m'en vais à l'école. »

Innocente, 14 ans, Boigny Kro, 9 juin 2010

3.3.2 Un apprentissage basé sur l'imitation

La « prévention », pilier des normes éducationnelles occidentales, n'existe pas en tant que telle dans les villages. On ne prévient pas un enfant des risques qu'il encourt pas plus qu'on ne lui donne des leçons pour lui enseigner un savoir-faire.

Qu'il s'agisse des travaux au champ ou domestiques, l'enfant est avec ses parents, il les observe et, par imitation, prend l'initiative un jour de répéter leurs gestes. Ce jour n'est pas fixé à une date anniversaire. Selon ses capacités -force, débrouillardise, endurance, habileté...-, les parents laissent s'exercer l'enfant en toute autonomie à la condition qu'il ne détériore pas les plantations.

Certains travaux comme le nettoyage ou encore le sarclage se font sous haute surveillance des parents dans les plantations de cacao, pour la simple raison que le parent ne veut pas voir ses pieds de cacaoyers détruits par un enfant qui n'a pas toute la dextérité ou la capacité de distinction entre les herbes sauvages et la plante.

Se blesser avec la machette ou la daba fait partie de cette forme d'apprentissage autonome. Une fois guérie (grâce aux techniques d'« indigénat » elles-mêmes imitées), la plaie se referme mais pas l'enseignement qu'elle a prodigué à l'apprenti planteur.



Machette – Boigny Kro



Jeune frère au dos – Boigny Kro



Lessive jour de congé- Ogoudou

3.3.3 Autoévaluation des ses capacités physiques

Une fois le geste imité acquis, l'entraînement et sa répétition suivent un rythme permis par les capacités physiques autoévaluées par chacun. Si l'enfant prouve qu'il est en mesure de faire, on le laissera faire.

« Je regarde la distance, si je vois que le champ si c'est pas loin, entre le champ et puis le village. Parce que entre le champ et puis le village c'est pas trop loin. Donc je regarde la distance, si je sais que je peux soulever ça là pour venir au village, je prends. [...] je vois je soulève ça d'abord, bon je vois si je peux soulever, si je peux pas je dis ah maman c'est trop je peux pas. Et puis elle diminue un peu et puis je prends ce que je peux prendre et puis j'attache et puis je viens avec ça au village. [...] c'est moi-même j'ai mis dedans, pourquoi j'ai fait ça parce que je ne voulais pas pour elle devenait beaucoup par rapport à pour moi comme moi je suis encore rire... Bon comme moi je suis encore jeune fille oh, je vais prendre tout je voulais pas que ma maman prenait beaucoup aussi comme moi. A cause de ça j'ai fait ça donc... »
Angeline, collégienne, 17 ans, Ogoudou, 8 juillet 2010

Les considérations relatives à l'âge n'entrent ainsi pas en jeu dans la participation des enfants aux travaux collectifs. Les travaux, estimés dangereux -à l'exception notable de l'abattage-, le sont pour l'ensemble des membres de la communauté et il n'existe pas de différenciation du fait qu'il s'agisse de travaux effectués par des enfants s'estimant capables de les réaliser ou par des adultes.

3.3.4 PFTE : une sensibilisation qui ne s'adresserait pas à l'ensemble des acteurs concernés

Dans ces conditions, les dangers spécifiques aux enfants répertoriés sous le sigle de PFTE (Pires Formes de Travail des Enfants) par les ONG sont d'autant plus difficiles à éradiquer qu'émanant d'une incitation symbolique et non consciente de la part des communautés.

Interdire à un parent de faire porter une charge lourde à son enfant n'a de sens que si la définition d'« enfant » contenue dans cette loi est la même chez le parent concerné et s'il a le sentiment que c'est bien à lui que revient la responsabilité de ce poids que porte son enfant.

Or, l'enfant dont il est question ici agit bien plus sous la pression sociale et symbolique d'une tradition de solidarité familiale que sous le joug d'un parent exploiteur.



Retour du champ- Boignykro



Eau puisée au marigot – Nianda

Certaines expériences « réussies » de sensibilisation concernant les PFTE nous ont été rapportées. Aucune cependant n'a émané des personnes directement visées. Ainsi, certains villageois, forts de la sensibilisation dont ils avaient fait l'objet, ont eu à cœur de nous faire le récit de leur action vis-à-vis d'autres parents considérés comme maltraitant leurs enfants. A la question « la sensibilisation a-t-elle changé votre façon d'envisager la travail avec vos enfants », les réponses sont toujours revenues sur les capacités de l'enfant prises en compte de la même manière avant ou après la sensibilisation.

Si présidents de comité de vigilance et autres membres d'ONG ont eu à cœur de nous rapporter des exemples où la sensibilisation avait porté ses fruits notamment concernant l'utilisation des pesticides, nos échanges et observations ont montré que les parents étaient au courant des risques décrits par les PFTE avant les campagnes de sensibilisation, que ces campagnes n'avaient fait que renforcer des connaissances déjà acquises au préalable et, par conséquent, n'avaient pas changé de façon drastique leurs attitudes vis-à-vis de leurs enfants.⁴

De fait et considérant l'autonomie des enfants face à la question du travail, il apparaît que l'influence directe des parents sur leurs enfants n'est guère envisageable, les adultes n'étant pas en situation de prescripteurs.

La sensibilisation adressée aux parents, même si elle est comprise et admise par ces derniers, atteint difficilement les enfants qui prennent l'initiative des travaux champêtres. L'imitation prévalant sur la prévention, ces derniers, quand ils sont investis dans la solidarité familiale, ont à cœur de réaliser des efforts qui peuvent se révéler être en contradiction avec leurs capacités physiques. Face à cette réalité, les ONG via les comités de vigilance semblent démunies et peinent à trouver de solutions adaptées.

⁴Poursuite des comportements à risque comme aller avec les enfants au moment de la pulvérisation en arguant que ces derniers n'y prennent pas part, seulement pour y apporter de l'eau servant à préparer la solution, ou encore en revenant dans un champ traité quelques heures seulement après avec un enfant ou encore en utilisant les boîtes des produits phyto à des fins de conservation de produits alimentaires (sel, piments, eau, etc...)

4 « L'aide extérieure » et les communautés rurales

4.1 Vision des normes internationales par les communautés

Les lois internationales concernant le droit des enfants ou le travail forcé ne sont pas connues dans le détail par l'immense majorité des populations. Les séances de sensibilisations dispensées par les diverses ONG ont eu cependant marqué les esprits dans les villages. Il est à noter que même à Nianda, village pour l'heure non sensibilisé, la proximité de la ville, les medias (radio, télévision...) et les contacts avec les ressortissants travaillant en ville ont, de la même façon que les campagnes de sensibilisation, impacté les esprits concernant la question des interdits relatifs au travail des enfants dans les champs de cacao.

Les réactions quant à cette sensibilisation sont quasi-unanimes : le discours traduit par les lois internationales n'est pas soluble dans la tradition des villages. Les lois internationales sont ressenties comme totalement exogènes et en décalage avec la vie quotidienne des communautés.

« Moi, je dis que c'est des lois qui n'ont pas leur place dans nos coutumes. Je m'explique. Tu as ton enfant, tu veux corriger ton enfant parce qu'il se comporte mal et y a des espèces de lois qui viennent pour dire : Oui, tu as maltraité un enfant. Ça c'est complètement démodé ! Ça n'a aucun... ça n'a pas sa place dans... Chez moi en tout cas ça n'a pas sa place. Parce que si j'ai mon enfant qui fait mal quelque chose, je le frappe bien. Je vais le frapper, je vais le corriger en tout cas. ONG ou pas, je vais le corriger parce qu'il sait très bien pourquoi je le corrige. Je ne le frappe pas parce que j'ai envie de le corriger. Non ! Mais s'il fait une bêtise, je vais le corriger. La verge là, même Dieu a dit, il faut la verge sur le dos de ton enfant pour le redresser. Alors c'est pas une ONG qui, chez eux là-bas les enfants les frappent tous les matins, qui va venir me dire ce qu'il faut faire. Non ! »

Lucie, femme bakoué, planteur, trois enfants, Toagui2, 3 juin 2010

4.1.1 Les ONG : un discours bon sur le fond, pas sur la forme

Le travail des ONG, malgré cela, est apprécié dans l'ensemble quand il est connu. Reste que le discours véhiculé par ces organismes s'il est reconnu comme étant de bonne volonté est critiqué pour sa non-adéquation systématique avec les normes socioculturelles et traditionnelles des populations visées. L'efficacité du travail des ONG se heurte ainsi à ce que les villageois présentent comme une méconnaissance du terrain sur lesquelles elles tentent en vain d'imposer des règles inadéquates.

« C'est pour dire que tout le monde est conscient de ce qui se passe, les travaux dangereux, de la maltraitance des enfants tout le monde est conscient que le monde évolue ce n'est plus comme avant. Mais par la même occasion, pour ceux qui interviennent sur le terrain, il y a leur manière de faire passer le message qui ne cadre pas avec les réalités africaines parce que pour dire à quelqu'un qu'il est vilain, il y a plusieurs manières. Tu peux lui dire mais vraiment si tu étais un peu plus beau se serait bon. Mais tu peux lui dire mais vraiment tu es vilain. C'est la même chose mais la première phrase le type va prendre ça avec, tu vois il va beaucoup accepter ça que direct. Mais quand tu viens dire à quelqu'un tu maltraite ton enfant tu as poursuivi ton enfant donc je t'envoie une convocation. Tu vois fait ce que tu veux et puis l'enfant reste chez toi.

Vous voyez sinon c'est des ONG qu'il faut encourager parce que nous on a vécu ces périodes où quelque fois toi-même tu regrettes d'être né. »

Seka, infirmier au centre de santé, Toagui2, 7 juin 2010

« [...] dans un premier temps, c'est de leur dire [aux ONG, ndlr] de vivre d'abord les choses. Il faudrait qu'il soit d'abord imprégné des choses avant d'en faire tout un tapage. Dans un premier temps, c'est ça puisque les ONG en même temps qu'elles sont là pour dire non, elles sont là pour former et pour informer. Donc il faut qu'elles soient d'abord imprégnées des actes avant de dire quoi que ce soit. Il faut qu'elles vivent les faits, avant de dire quoi que ce soit. »

Alexis, gestionnaire de la CTAB, Toagui2, 8 juin 2010

L'action des ONG est présentée néanmoins comme plus efficace et moins instrumentalisée que celle des organismes gouvernementaux largement critiqués par les populations.

« On a problème de lumière, tu vois pas la nuit, tout est noir, ça ne marche pas la nuit, tout est noir.[...] Vous voyez les poteaux là, si vous passez vers les 20 heures, tout est noir, comme carrément à l'ancien temps.[...] C'est le Conseil Général qui est venu déposer ça ici, et dans leurs déclarations quand ils parlent, ils disent on a fats un château d'eau, on a mis de l'eau courante à Ogoudou, on a fait ceci alors que ça ne marche pas. [...] C'est pas fonctionnel, c'est devenu sa pub, ça y est là pour tromper les gens, ya de l'eau courante, or c'est faux. Le chef de village se lave dans sceau d'eau, c'est difficile, on a des problèmes de logements, l'administration est installée, les gens arrivent, ya pas maisons. »

Mathurin Dominique Rigobert, jeune planteur, secrétaire du chef du village, 4 enfants, Ogoudou, 6 juillet 2010

Si les populations sont souvent ignorantes de la présence des ONG dans leur propre village, les notables, eux, connaissent et travaillent avec elles. Elles restent associées, dans tous les cas, à des « officiels » dont la visite est perçue comme un honneur. Les comités de jeunes, de femmes ont une partie de leurs activités centrées sur les réceptions organisées à leur attention.

4.1.2 Importance du regard et du conseil extérieur

Le discours du monde extérieur quand il est perçu comme sentencieux et accusateur n'est pas récusé frontalement, l'indifférence qu'on lui porte, ainsi qu'aux projets qui en découle, est cependant parlante. Qu'il s'agisse de travaux constructions d'école qui stagnent faute d'avoir pris en compte réels besoins et disponibilité des travailleurs agricoles ou de projets axés sur l'éradication du travail des enfants qui ne correspondent pas aux référents socioculturels locaux⁵, nombreux sont les projets qui se révèlent inefficaces car inadaptés aux réalités quotidiennes des familles de planteurs.

⁵ A Toagui 2, par exemple, un désaccord net est noté avec la perception occidentale de l'enfance comprise comme la période allant jusqu'à 18 ans. Pour certains parents, notamment les vieux et les femmes, cette définition ne cadre pas avec la réalité locale. Cela explique la faible adhésion du village au programme IMPACT conduit dans ce village par l'agence d'exécution partenaire de ICI dont la mission première est, à travers la mobilisation communautaire, d'éliminer les pires formes du travail des enfants. Ainsi bien que des enfants de 14 à 17 ans se rendent régulièrement aux champs, les parents qui ne les considèrent pas comme des enfants affirment toujours que « ici, les enfants ne vont pas aux champs ».

Le regard extérieur n'en reste pas moins sollicité par les populations qui aspirent à être accompagnées et guidées par des organisations ou des personnes à qui elles reconnaissent les moyens et la valeur du conseil.

Quand le travail des ONG emprunte une voie parallèle à celle, habituelle, de l'application de programmes établis de façon exogène à la réalité des villages, la réussite est immédiatement palpable. La concertation, appréciée par les membres de la communauté, peut donner naissance, dans ce cas, à des projets suivis par les villageois et dans lesquels ils s'investissent sur la durée. La garderie de Boigny Kro nous a ainsi été donnée par la population comme exemple de réalisation commune réussie. La garderie (ou « école maternelle ») de Boigny Kro a été mise en place par l'ONG Caritas après des focus groupe effectués avec les habitants du village. L'idée de sa mise en place est née de la recherche de solutions concernant les enfants trop jeunes pour être scolarisés. Ces derniers vont traditionnellement au champ soit sur le dos de leur mère soit en devant marcher à ses côtés si leur poids ne permet plus d'être portés ou parce qu'un plus jeune de la fratrie a pris leur place.

Pourtant conscientes que les allers et venues quotidiennes au champ sont éreintantes pour leurs jeunes enfants, les mères n'ont pas d'autres solutions car n'ayant personne à qui les confier au village durant la journée. Proposer un lieu de garde au village-même est apparu pour les habitants comme pour Caritas, une solution pour les enfants de 2,5 à 6 ans.

En octobre 2009, la garderie a ouvert ses portes dans un local prêté par l'église évangélique du village. Elle accueille les enfants des trois quartiers. Deux animatrices, jeunes femmes du village, formées par Caritas sont en charge d'en moyenne cinquante enfants, filles et garçons, quatre jours par semaine de 8h à 11h30 puis de 14h et 16h30. L'ensemble du matériel pédagogique (chants, comptines, lectures...) est dispensé en langue française.

Victime de son succès, la garderie cherche aujourd'hui un autre local pour pouvoir accueillir les enfants des autres familles demandeuses.

Les problèmes existent cependant. Ils concernent notamment le caractère sommaire du lieu, le fait qu'il soit prêté et donc que certains jours, l'église demande à ce qu'il soit libéré pour son propre usage et surtout le coût de l'inscription. La garderie relevant d'une organisation entièrement privée, les animatrices sont rémunérées grâce aux frais d'inscriptions. Ces derniers s'élèvent environ à 17 000 FCFA annuels. Comme les frais d'inscription scolaires, si cette somme peut paraître peu élevée pour un enfant, elle devient exponentielle pour des familles pouvant avoir à charge jusqu'à dix enfants.



Garderie de Boigny Kro

4.1.3 Recentrer les volontés d'aide extérieure sur une volonté « d'accompagnement compréhensif »⁶

Au cours des entretiens réalisés avec les populations, il apparaît nettement que la question du travail des enfants dans les exploitations de cacao abordée comme jusqu'à présent, par le biais des normes internationales, rencontre peu d'échos.

Focaliser sur le travail des enfants dans les champs de cacao a peu de sens si l'on considère que c'est à cet endroit que le travail des enfants est le moins requis en comparaison des travaux domestiques et ceux dans les champs de vivrier. De la même manière, passer par les parents pour les sensibiliser sur le travail qu'ils infligeraient à leurs enfants alors même que ce travail est appelé par une pression sociale symbolique semble vain. Se concentrer sur le cas précis « d'enfants » selon une définition qui ne reflète pas une réalité court-circuite d'emblée les efforts de l'aide extérieure pour l'amélioration des conditions de vie de ces enfants.

Après échanges et observation participante avec les membres des diverses communautés, il apparaît que les habitants sont tous pour une amélioration de vie de leurs enfants, que cette amélioration de vie doit passer par celle de la communauté dont l'enfant ne peut être dissocié, que les problèmes liés aux conditions de travail difficiles des enfants sont à relier aux difficultés de la vie rurale en général et que ce travail doit voir ses conditions s'améliorer – et non être éradiqué comme le souhaite le monde occidental- afin de préserver ses atouts de protection socialisante.

4.1.4 L'amélioration des conditions de vie de l'enfant à envisager au-delà des infrastructures scolaires

C'est par l'amélioration des conditions de vie communautaires que les habitants semblent percevoir une voie pour l'amélioration des conditions de vie de tous, y compris de celles de leurs enfants. Dans ce cadre, la maladie, le manque d'hygiène, l'accès à l'eau, les difficultés des communautés à mutualiser leurs efforts, l'épuisement des terres, les prêts inaccessibles sont, en plus, du manque d'infrastructures scolaires et d'accueil de type garderie, des préoccupations à prendre en compte afin de soulager les familles en leur proposant des modèles alternatifs adaptés à leur mode de vie traditionnel.

Le phénomène de rurbanisation dû à la crise associé à celui de l'épuisement des terres et surtout de la répartition coutumière de ces dernières ayant pour effet une augmentation notable du nombre de jeunes sans emploi de retour au village et ne trouvant pas là d'occupations est également à prendre en considération.

⁶ Le terme « compréhensif » est ici à lire de la même façon que celui suivant le terme « entretien ». Il ne s'agit pas de faire preuve d'indulgence, encore moins de mansuétude au cours de cet accompagnement mais bien de compréhension.

Les besoins de chaque communauté diffèrent, les points d'entrée concernant cette considération sont donc à étudier en fonction d'une grille spécifique à chaque village qui contiendrait, au minimum, les aspects suivants :

- La maladie (accès aux premiers soins, risques/bienfaits de l'indigénat, la prévention du paludisme...)
- Le manque d'hygiène (les enclos pour animaux, les sanitaires...)
- L'accès à l'eau (construction et entretien de puits...)
- Les difficultés des communautés à mutualiser leurs efforts (administratif, comptabilité, montage d'une coopérative...)
- L'épuisement des terres (les nouvelles techniques notamment de greffe pour le cacao, comparatif des différentes cultures notamment hévéa/cacao)
- Les prêts inaccessibles (le microcrédit...)
- La diversification (les commerces et métiers au village...)
- Les infrastructures : poursuite du développement des établissements scolaires, de garderie, de transport, de dispensaire

5 Pour une nécessité de concilier normes sociales communautaires et normes internationales

Parler une « langue commune » concernant l'activité juvénile dans les villages de planteurs de cacao apparaît essentiel si l'on veut rendre l'action des acteurs du développement efficace. Les actions basées sur une idéologie traduite par des textes aux références exogènes (- de 18 ans, - de 14 ans, famille nucléaire...), malgré les efforts des acteurs communautaires pour y adhérer, se heurtent à des réalités quotidiennes rendant inefficace la lutte contre le travail des enfants.

Paradoxalement, diaboliser la participation des enfants aux activités communautaires revient à déstabiliser le pilier central grâce auquel les villageois (et souvent futurs citoyens) ont recours pour s'insérer dans la modernité.

Ainsi, mettre systématiquement sur le même plan socialisation et exploitation de l'enfance annule, de fait, les efforts réalisés en faveur de l'amélioration des conditions de vie des enfants dans les villages.

La lutte contre le travail forcé et pour l'éradication du travail des enfants est perçue comme un procès d'attention adressée aux familles qui prennent à cœur l'éducation de leurs enfants. Commencer par admettre qu'il n'existe pas de « travail forcé » dans les familles est, peut-être un des premiers pas à faire si l'on veut donner une chance aux actions de développement d'être un véritable soutien à cette volonté d'éducation.

Il existe des travaux difficiles, éreintants, non adaptés aux conditions physiques de l'enfant... Les parents, pour avoir subi les mêmes conditions d'éducation, en sont conscients et ont le souhait eux-mêmes que leurs enfants ne souffrent ni au champ ni dans la vie. Or, les conditions de la vie agricole impliquent des conditions de vie difficiles...pour tous. Elles sont difficiles en termes d'efforts physiques, de manque d'infrastructures, d'hygiène, de contact avec l'extérieur pour les villages situés loin des réseaux bitumés mais, il est important de le noter, ces conditions de vie sont préservées de l'indigence et de malnutrition car justement basées sur un mode d'autosuffisance grâce aux travaux familiaux.

D'autre part, nous l'avons vu, l'autonomisation de l'enfant faisant partie intégrante de la socialisation dans les villages, il est important de considérer l'enfant comme un acteur de sa propre existence et, à l'instar de leurs aînés, comme un producteur de social.

Séparer la problématique de l'enfance de celle de la vie communautaire peut faire échouer toute intervention extérieure. Focaliser sur l'enfant revient à extraire une catégorie construite de façon exogène et impalpable en laissant de côté ce que constitue l'enfance ici : un élément indissociable du corps social. L'enfant est nettement une partie du tout social communautaire, c'est à ce titre et sur cette base que les programmes doivent être menés.

Protéger l'enfance revient à protéger la communauté. Se contenter d'ouvrir des écoles en intimant aux familles d'y envoyer leurs enfants en lieu et place de les envoyer au champ n'a pas de sens pour toutes les raisons évoquées plus avant.

En revanche, travailler avec les familles sur des solutions permettant de les délester des poids quotidiens qui amènent les enfants à réaliser des travaux pouvant compromettre leur évolution physique, scolaire ou sociale paraît plus adapté.

Dans cette optique, et à l'instar du mode éducationnel traditionnel, il semblerait que l'*accompagnement* soit à privilégier plutôt que la *prévention*.

5.1 Recommandations pour un accompagnement compréhensif

5.1.1 Pour ICI au niveau de sa politique globale et de son approche d'intervention

- Redéfinir une stratégie allant dans le sens d'une conciliation entre normes internationales et normes sociales locales
- Adapter son discours et ses actions relatifs au travail des enfants aux réalités des villages
- Prendre en compte les normes socioculturelles des communautés qui exigent de l'éducation qu'elle porte à la fois sur la scolarisation, les travaux champêtres et les travaux domestiques
- Accompagner les populations dans leur volonté d'évolution en s'appuyant sur une concertation systématique en amont concernant les plans d'action à mettre en place
- Envisager l'enfant comme l'élément d'un tout et agir sur la protection de l'enfance via les conditions de vie de la communauté
- Travailler sur le besoin d'une approche plus élargie sur le développement communautaire, sur l'environnement (institutionnel, formel et informel) et sur la partie de la protection de l'enfance plus que sur le travail de l'enfant : approche communautaire intégrée
- Prendre en compte les capacités des parents à être acteurs de changement
- Prendre en compte les capacités des enfants à être acteurs de changement
- Veiller à adapter les programmes aux spécificités de chaque village et communauté
- S'appuyer sur les leaderships informels des villages
- Renforcer ou créer des partenariats avec des structures œuvrant déjà en termes d'approche communautaire (type IECD)
- Elaborer des grilles d'analyse de diagnostic à mettre à disposition des ONG
- Entreprendre le recueil de données objectives des terrains d'intervention
- Elaborer une base de données propre à ICI et régulièrement actualisée (revues de littératures, travaux scientifiques, rapports, etc., produits ou récoltés) afin de placer la fondation en position de « centre de savoirs » relatifs aux questions de la cacao-culture, du travail des enfants, des PFTE, du travail forcé...

C'est avec le concours des ONG qu'ICI peut rendre ces recommandations opérationnelles :

5.1.2 Pour les ONG en termes de réorientation de leur approche d'intervention

- Se positionner comme force de proposition et non comme seulement agents d'exécution
- Adresser aux populations un discours et un message cohérent avec l'action menée⁷
- Etablir l'état des lieux des villages (structurel : informations factuelles + normes socioculturelles. Cf. grilles d'analyse de diagnostic) comme un préalable à l'élaboration des plans d'actions
- Faire remonter à la fondation ICI les informations concernant les évolutions des lieux d'intervention durant l'application des plans d'action (conjuncturel)
- Produire un savoir continu et objectif sur chacune des zones d'actions
- Identifier les leaderships informels (ressortissants travaillant en ville, jeunes de retour au village, retraités impliqués dans les comités et présidences, femmes...) et s'appuyer sur leurs concours pour aménager les plans d'actions
- Elargir la portée des plans d'actions à l'intégralité de l'entité communautaire : village, quartiers, campements
- Renforcer et s'appuyer sur les dynamiques en cours dans la localité (les associations, les mutuelles de développement, les projets communautaires, etc.)
- Autonomie précoce : travailler spécifiquement sur et avec la population des 12-17 ans concernée par le travail des enfants en vue de chercher avec elle améliorations et solutions de leurs conditions de vie
- Veiller à ce que la vision des enfants consultés en focus groupe ne se perde pas au moment des réalisations d'actions
- Elaboration de modules de sensibilisation (deux ou trois dans l'année suivant le calendrier agricole) inspirés des emplois de temps des enfants, scolarisés ou non, et portant sur l'ensemble de leurs activités pas forcément agricoles (pêche, traction de charrettes, port de seaux d'eau...) : donner ainsi des réflexes d'autoprotection pouvant s'étendre à leurs activités champêtres
- Sur les bases de l'apprentissage par imitation : comme les travaux champêtres, les bonnes pratiques seront logiquement imitées. Pour ce faire, les parents doivent montrer l'exemple et être formés au préalable. Réfléchir, par exemple, à la possibilité d'équipement disponible via le fond commun des coopératives, voire de la formation d'une personne apte à pulvériser les plantations.

5.1.3 Pour la coordination nationale d'ICI. au niveau de son management et de son rapport avec ses partenaires d'exécution et les perspectives de collaboration avec le gouvernement et les communautés

- Systématiser les prises de notes, les enregistrements et les comptes rendus de réunions
- Renforcer l'effectif de l'équipe de la coordination nationale
- Donner les moyens à la coordination nationale d'être un relais entre ONG et ICI
- Donner les moyens à la coordination nationale d'être un relais entre gouvernement ivoirien et ICI
- Se donner les moyens d'une coordination nationale à la fois force, d'analyse, de proposition et de conseil

⁷ Ainsi et depuis longtemps, le message prôné au dos des vestes fournies par l'ICI « pour l'éradication du travail des enfants » ne correspond-t-il pas à l'action des ONG partenaires sur place qui œuvrent, visiblement, à l'éradication des PFTE

- Renforcer la visibilité d'ICI au niveau national (infrastructures, personnel, organisations de manifestations type colloques, conférences)
- Activer des partenariats avec les organisations internationales et gouvernementales en offrant une expertise sur les questions relatives aux normes socioculturelles des communautés
- Travailler avec les institutions gouvernementales à la problématique des leaderships communautaires⁸
- Travailler avec les institutions gouvernementales à la problématique des mutuelles de développement⁹
- Envisager comment, à travers sa nouvelle stratégie, ICI peut apporter un soutien aux projets gouvernementaux déjà en place (type ANADER)

⁸ Les chefs de village, ainsi que nous l'avons vu, ont été traditionnellement confinés dans un rôle de représentation symbolique et l'état les a renforcés dans ce rôle de représentation. Si l'on cerne bien cette fonction, elle est entourée et soutenue par des « comités d'experts » permettant de faire remonter les informations aux chefferies et d'avec elles de valider ou non les décisions communautaires. C'est donc à ces « experts », à ces leaders communautaires qu'on doit pouvoir offrir une possibilité de synergie. De la même façon, comités des jeunes et des femmes étant instaurés de façon préfectorale, il est important de pouvoir travailler à la source avec les bons interlocuteurs.

⁹ La politique d'Houphouët encourageait déjà cette entraide communautaire en désignant dans toutes les régions du pays de hauts fonctionnaires chargés de prendre en charge leur région d'origine via des mutuelles de développement. Ces dernières se sont, les années passant, transformées en mutuelles s'adressant uniquement aux ressortissants urbains, elles ont connu des ramifications vers les milieux étudiants et scolaires des régions ou cantons mais plus, selon la volonté d'origine, vers les habitants des villages d'origine.

6 Conclusion

En fonction de la contextualisation de notre objet (post-colonisation, insécurité foncière, insuffisance de main d'œuvre, pénurie des terres, conflits ethniques, reformulation des cadres familiaux...), notre problématique peut dorénavant être formulée selon le postulat que le niveau d'action décisif est local.

Notre hypothèse centrale était que l'action par la voie réglementaire/législative et par la promotion d'actions inspirées de normes exogènes, même si celles-ci étaient relayées au niveau régional ouest-africain ne pouvaient que constituer des adjuvants, certes utiles, mais non décisifs.

Apparaît à terme de cette recherche que, effectivement, il n'y a guère de possibilités d'ancrer dans les espaces d'action locaux des règles d'action imposées « d'en haut », à plus forte raison si cet « en haut » est synonyme de conventions internationales aux référents décontextualisés.

Tout changement dans les pratiques ne peut provenir que du façonnage des systèmes d'interaction locaux concrets.

L'évidence apparaît que s'appuyer sur les règles normatives locales peut aider à l'élaboration de programmes de développement mieux adaptés que ceux aux origines socioculturelles exogènes.

Il n'y a évidemment pas de solution miracle pour résoudre la question de la protection de l'enfance. Toute réforme par la législation nécessite, d'un côté, un accord minimal des sujets de droit sur la légitimité des principes généraux qui définissent les droits ; de l'autre, un consensus sur la légitimité des institutions publiques chargées de faire respecter ces principes. Dans la situation actuelle, l'une et l'autre de ces conditions sont loin d'être remplies.

Cette étude empirique a mis en évidence l'existence effective de règles normatives coutumières qui ont été publiquement évoquées au cours des échanges avec les villageois. A charge de la fondation ICI de prendre en compte ces éléments et de les intégrer dans des programmes « d'accompagnement compréhensif ».

Dans la mesure où il est apparu au cours de cette recherche que la validation juridique « extrinsèque » des droits mis en œuvre dans la législation existante (droit du travail ivoirien, droit international relatif à la CDE ou aux conventions du BIT, etc.) doit s'accompagner d'une validation « intrinsèque » par les acteurs locaux, nous pensons qu'il est important pour ICI de se référer aux normes informelles qui régulent les interactions concrètes des acteurs locaux dans leurs rapports quotidiens à la protection de l'enfance afin d'élaborer sa nouvelle stratégie.

7 Annexes

7.1 Emplacement des villages



7.2 Liste des acronymes

AGR: Activités Génératrices de Revenus

AIECA : Assistance Internationale à l'Enfance Coeur et Action

ARSO : Autorité pour l'aménagement de la Région du Sud-Ouest

BIT : Bureau International du Travail

CDE : Convention des Droits de l'Enfant

FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

CGFCC : Comité de Gestion de la Filière Café et Cacao

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

COGES : COMités de Gestion des Etablissements Scolaires

CP: Cours Préparatoire

E.H.E.S.S : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

FDPC : Fonds de Développement et de Promotion des activités des producteurs de Café et de Cacao

Femad : FEMme Action Développement

FPI : Front populaire ivoirien, parti fondé dans la clandestinité par le couple Gbagbo, au pouvoir depuis le 26 octobre 2000

FRAR: Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

CTAB : Centre de Traduction et d'Alphabétisation en langue Bakwé

ICI : International Cocoa Initiative

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONPR: Office National de Promotion Rurale

ONU : Organisation des Nations-Unies

PDCI-RDA: Parti démocratique de Côte d'Ivoire- Rassemblement démocratique africain, ancien parti unique de Félix Houphouët-Boigny qui comprend dans ses rangs Henri Konan Bédié, président de 1993 à 1999.

RDR : Rassemblement des Républicains de Côte d'Ivoire, parti né d'une scission du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) en septembre 1994. Il est dirigé par Alassane Dramane Ouattara depuis 1999

Renfcap : RENForcement des CAPacités

PFTE : Pires Formes de Travail des Enfants

SSTE : Système de Suivi du Travail des Enfants

STCP: Sustainable Tree Crops Program

UNICEF: United Nations of International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

7.3 Liste des interviewés

Toagui 2

Lucie, femme bakoué, planteur, trois enfants, Toagui2, 3 juin 2010
Iro Gagnin, chef de village, Toagui2, 2 juin 2010
Marius, 28 ans, planteur, Toagui2, 6 juin 2010
Guy-Roland, 23 ans, planteur, Toagui2, 6 juin 2010
Willy, 20 ans, planteur, Toagui2, 6 juin 2010
Alexis, gestionnaire de la CTAB, Toagui2, 8 juin 2010
Siaka Ouattara, directeur école primaire, Toagui2, 4 juin 2010
Guy Guei, directeur école primaire, Toagui2, 4 juin 2010
Fati, femme burkinabé, commerçante, 4 enfants, Toagui2, 7 juin 2010
Mohammed, chef de ménage burkinabé, responsable dépôt cacao, 6 enfants, Toagui2, 8 juin 2010
Madame Kle, femme bakoué, vendeuse d'attiéké, 2 enfants, Toagui2, 9 juin 2010
Seka, infirmier au centre de santé, Toagui2, 7 juin 2010
Gnanbé Gnepa Paul, doyen d'âge, Toagui2, 3 juin 2010
Odile, femme bakoué, agricultrice, 3 enfants, Toagui 2, 6 juin 2010

Boigny Kro

Chef du quartier Kansi, notable, Boigny Kro, 3 juin 2010
Inza, apprenti planteur, 21 ans, Boigny Kro, 5 juin 2010
Léontine, animatrice école maternelle, 36 ans, 2 juin 2010
Marcel, planteur, chef de ménage, 42 ans, 4 enfants, Boigny Kro, 2 juin 2010
Brunel, femme baoulé, 46 ans, 3 enfants, Boigny Kro, 4 juin 2010
Marcelle, institutrice école primaire, Boigny Kro, 2 juin 2010
Fatoumata, institutrice école primaire, Boigny Kro, 2 juin 2010
Eugénie, femme baoulé, la soixantaine, 11 enfants, Boigny Kro, 6 juin 2010
Germain Kra, président de coopérative et chef du quartier Koriakro, Boigny Kro, 5 juin 2010
Apollinaire Koffi, président des jeunes, Boigny Kro, 4 juin 2010
Loukou Yao, président du comité de village, Boigny Kro, 8 juin 2010
Innocente, 14 ans, Boigny Kro, 9 juin 2010
Paola, 13 ans, Boigny Kro, 7 juin 2010
Béatrice, 12 ans, confiée, Boigny Kro, 7 juin 2010
Modeste, 10 ans, confié, Boigny Kro, 7 juin 2010
Blandine, présidente de la coopérative des femmes, Boigny Kro, 7 juin 2010
Florence, présidente des femmes, Boigny Kro, 4 juin 2010
Raphaël, sous-directeur école primaire, Boigny Kro, 7 juin 2010
Yannick, 21 ans, étudiant, Boigny Kro, 9 juin 2010
Régis, environ 12 ans, Boigny Kro, 9 juin 2010
Reno, 14 ans, Boigny Kro, 9 juin 2010
Joël, 13 ans, Boigny Kro, 9 juin 2010

Ogoudou

Juliette, agricultrice dida, Ogoudou, 7 juillet 2010

Jacqueline, 15 ans, Ogoudou, 7 juillet 2010

Matthieu, planteur, PCA de la coopérative, chef de ménage, Ogoudou, 7 juillet 2010

Dilogo Lamissa, employé agricole burkinabé, Ogoudou, juillet 2010

Djébé Djéhi, 10 ans, Ogoudou, juillet 2010

Bado Matthias, homme burkinabé, président du comité de vigilance d'Horizons Lumières, Ogoudou, juillet 2010

N'Guessan Ngodé Sylvain, chef du village Awatti, Ogoudou, 3 juillet 2010

Michel, chef du village Tata, Ogoudou, 2 juillet 2010

Mathurin Dominique Rigobert, chef de ménage, 4 enfants, Ogoudou, 6 juillet 2010

Angeline, collégienne, 17 ans, Ogoudou, 8 juillet 2010

Marthe, collégienne, 14 ans, Ogoudou, 8 juillet 2010

Lazare, médecin au centre de santé, Ogoudou, 5 juillet 2010

Kinabé, infirmier au centre de santé, Ogoudou, 5 juillet 2010

Nianda

Angèle, femme attié, commerçante, 1 enfant, 35 ans, Nianda, 3 juillet 2010

Josiane, femme attié, commerçante, 1 enfant, 30 ans, Nianda, 3 juillet 2010

Véronique, femme attié, agricultrice, 3 enfants, 27 ans, Nianda, 3 juillet 2010

Désiré, instituteur, 1 enfant, Nianda, 5 juillet 2010

Laré Lamboni, chef togolais, 38 ans, campement de Nianda, 4 juillet 2010

Seka Atsin Bernard, chef du village, Nianda, 2 juillet 2010

Seka Marie, présidente des femmes, Nianda, 6 juillet 2010

Hermann, chef de ménage, 3 enfants, 37 ans, Nianda, 3 juillet 2010

Aimé, président des jeunes, Nianda, 2 juillet 2010

César, 12 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Yabi Romain, chef de ménage, militaire en retraite, 62 ans, 8 juillet 2010

Geneviève, 9 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Evelyne, 13 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Ana, 10 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Laura, 10 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Etienne, 15 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Victoire, 15 ans, Nianda, 9 juillet 2010

Dagou Antoine, planteur, 8 juillet 2010

7.4 Ethnies rencontrées

	Présence	Population estimée en Côte d'Ivoire ¹⁰	Langue	Religion	Groupe relié
Abron	Côte d'Ivoire Ghana	119 519	Abron (langue kwa)	Christianisme Religion traditionnelle	Akan
Agni	Côte d'Ivoire Ghana	473 298	Agni	Christianisme Religion traditionnelle	Akan
Attié	Côte d'Ivoire	196 012	Attié (langue kwa)	Christianisme Religion traditionnelle	Akan
Bakwé	Côte d'Ivoire	150 000	Bakwé	Christianisme Religion traditionnelle	Krou
Baoulé	Côte d'Ivoire	755 365	Baoulé	Christianisme Religion traditionnelle	Akan
Dida	Côte d'Ivoire	180 307	Dida	Christianisme Religion traditionnelle	Krou
Lobi	Burkina Faso Côte d'Ivoire Ghana	205 529	Lobiri	Religion Traditionnelle Christianisme Islam	Gour (Voltaïque)
Malinké	Mali Guinée Sénégal	996 542	Malinké	Religion traditionnelle Islam	Bambara (Mandingue)
Sénoufo	Burkina Faso Mali Côte d'Ivoire	1 185 288	Sénoufo	Religion traditionnelle Islam	Gour (Voltaïque)

¹⁰ Source : The World Factbook, CIA, 2010

7.5 Sources et bibliographie

I. NOTATIONS PERSONNELLES DE TERRAIN

II. OUVRAGES ET ARTICLES DE REFERENCE

- ABBINK, J., « Being young in Africa: The politics of despair and renewal », in J. Abbink and I. van Kessel (eds), 2005, pp. 1-34.
- AFFOU Y.S., La relève paysanne en Côte d'Ivoire. Études d'expériences vivrières, Paris, Karthala, 1990.
- AFFOU YAPI S., « La réalité du salariat dans les plantations villageoises du Sud-est ivoirien », Politique africaine, 24, décembre 1986, pp. 41-52.
- ALMEIDA-TOPOR (d') H., COQUERY-VIDROVITCH C., GOERG O., GUITART F., Les jeunes en Afrique. Évolution et rôle (XIXème-XXème siècles), Paris, L'Harmattan, 1992.
- ALMEIDA-TOPOR (d') H., LAKROUM M. et SPITTLER G., (dir.), Le travail en Afrique noire. Représentations et pratiques à l'époque contemporaine, Paris, Karthala-IFRA, 2003.
- BABO A. et DROZ Y., « Conflits fonciers. De l'éthnie à la nation. Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire », Cahiers d'études africaines, 2008, 192, P. 741-764.
- BABO A., « L'immigration et la citoyenneté au cœur du jeu ivoirien », Géopolitique africaine, 2006, 22, p.164-173.
- BABO A., Les jeunes, la terre et les changements sociaux en pays baoulé (Côte d'Ivoire), Karthala, 2010.
- BALLEST J. et BHUKUTH A., « Introduction : penser la société, penser l'enfance dans les pays en développement », Mondes en développement, 146, 2009, p.7-10.
- BAMBA N. et al., Crise économique et programme d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire, Abidjan, ORSTOM, 1992.
- BARTH F., Ethnic Groups and Boundaries: The social Organization of Culture Differences, London and Oslo, Allen & Unwin and Forgalet, 1969
- BAZIN L. et GNABELI R. Y., « Le travail salarié, un modèle en décomposition ? », in B. Contamin & H. Memel-Fôté (éds), Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions, Paris, Karthala-ORSTOM, 1997, pp. 689-705.
- BAZIN L., « Domination extérieure et dénonciations ethniques en Côte d'Ivoire », Autrepart, 1999, 10, p.77-90.
- BERRON H., Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte-d'Ivoire, Gap, Éditions Ophrys, 1980.
- BLANCHET A. et al, L'entretien dans les sciences sociales, Paris, Dunod, 1985.
- BLANCHET A. et GOTMAN A., L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris, Nathan Université, 1997.
- BLANCHET A., GHIGLIONE R., MASSONAT J. et TROGNON A., Les techniques d'enquête en sciences sociales, Paris, Dunod, 1987.
- BLION, R., « Les Burkinabè de Côte-d'Ivoire entre « intégration » et circulation migratoire », Mondes en développement, tome 23, n° 91, 1995, p. 81-93.

- BONNET M., « Le travail des enfants en Afrique », *Revue internationale du Travail*, 132 (3), 1993, pp. 411-430.
- BONNET M., HANSON K., LANGE M.-F. et al., *Enfants travailleurs. Repenser l'enfance*, Lausanne, Éditions Page deux, 2006.
- BONNET M., *Regards sur les enfants travailleurs. La mise au travail des enfants dans le monde contemporain. Analyse et études de cas*, Lausanne/Genève, Éditions Page deux/CETIM, 1998.
- BOYDEN J., LING B. & MYERS W., *What Works For Working Children*, Stockholm, Radda Barnen, 1998.
- BREDELOUP S., « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire », *Afrique Contemporaine* 1/2006 (no 217), p. 185-201
- BUONO C., *Pieds-Noirs de père en fils*, Editions Balland, Paris, 2004
- CHAUVEAU J.-P. et BOBO K.S., « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique africaine*, 2003, 89, p.12-33.
- CHAUVEAU J.-P., (avec la collaboration de KOFFI BOBO S.), « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre-Terre*, 2005, 11, p. 247-264.
- CHAUVEAU J.-P., « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique Africaine*, 78, 2000, p. 94-125.
- CHAUVEAU J.-P., « Les jeunes ruraux à la croisée des chemins », *Afrique Contemporaine*, 2005, 214 bis, p. 15-35.
- CHAUVEAU J.-P., « Les rapports entre générations ont une histoire. Accès à la terre et gouvernementalité locale en pays gban (Côte d'Ivoire) », *Afrique Contemporaine*, 214, 2005, p.59-83.
- CHAUVEAU J.-P. et DOZON J.-P., « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahier ORSTOM*, vol.XXI, n°1, 1985, pp.63-80.
- CLIGNET R., « La demande d'éducation : aspects sociologiques », *Afrique contemporaine*, n° 172, décembre 1994, pp. 108-118.
- COX D. et STARK O., *Intergenerational transfers and demonstration effect*, mimeo, NIA Workshop on cross national issues in aging, Syracuse, New York, 1994
- DEMBELE O., « Côte d'ivoire : la fracture communautaire », *Politique africaine*, 2003, 89, p.34-48.
- DIOP R., « The sale of child labour in Côte-d'Ivoire », *Anti-slavery reporter*, 13, n° 8, 1992-1993, pp. 79-96.
- DOUCOURÉ M.B., *Modes d'accès à la terre et faire-valoir dans une région cacaoyère vieillissante du Centre-Ouest ivoirien. Les formes de captation de la rente foncière de la région d'Oumé*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-le-Mirail, 1995
- DOZON J.-P., « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique Africaine*, 2000, 78, p.45-62.
- DOZON J.-P., « Les déchirures ivoiriennes : entre excès et manque de transcendance », *Social Compass*, 54 (4), 2007, pp. 593-602.
- DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1973 (1893)
- ERNY P., *Ethnologie de l'éducation*, L'Harmattan, 1991.
- ERNY P., *L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire*, Le livre africain, 1968.

- FRANK O., « La mobilité des enfants et l'autosuffisance économique des femmes dans le milieu patriarcal africain », in J. Bisilliat et al. (éds), Femmes et politiques alimentaires, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1985, pp. 641-652.
- GIRARD R., Le bouc émissaire, Paris, B. Grasset, 1982
- GOODY E. N., Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa, Cambridge University Press, 1982.
- GOODY E.N., « Parental strategies: calculation or sentiment? Fostering practices among West Africans », in H. Medick & D. Sabeen (éds), Family and Kinship: Material Interest and Emotion, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- GUERRY V., La vie quotidienne dans un village baoulé, Abidjan, INADES, 1970.
- GUILLAUME A. et VIMARD P., « La circulation et l'activité des enfants à Sassandra », in A. Guillaume, J. Ibo, N. Koffi (éds), Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-ouest de la Côte-d'Ivoire), Paris/Abidjan, ORSTOM/ENSEA/GIDIS-CI, 1997, pp. 323-345
- GUILLAUME A., VIMARD P., FASSASSI R. et N'GUESSAN K., « La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main d'œuvre », in B. Contamin & H. Memel-Fotê (eds), Le modèle ivoirien en questions, Paris, Karthala-ORSTOM, 1997, pp. 573-590.
- GURGAND M., « Les effets de l'éducation sur la production agricole. Application à la Côte d'Ivoire », Revue d'économie du développement, 1993, 4, p. 37-54.
- HUTASERANI S. et ROUMASSET J., « Institutional change and the demographic transition in rural Thailand », Economic Development and Cultural Change, 40, 1991, p. 75-100.
- JACQUEMIN M., "Can the Language of Rights Get Hold of the Complex Realities of Child Domestic Work? The Case of Young Domestic Workers in Abidjan, Ivory Coast", Childhood, 13 (3), 2006, pp. 389-406.
- JACQUEMIN M., « Les petites bonnes de Côte-d'Ivoire entre le village et la ville : l'exemple des jeunes migrantes du Nord-est au travail à Abidjan », La revue du GREJEM, n°2, décembre 2003, pp. 24-37.
- KIELLAND A. et TOVO M., Children at work: child labor practices in Africa. Lynne Rienner Publishers, USA. 2006
- KOUAMÉ A. et SCHELLEKENS J., « Développement rural et attitude à l'égard de la taille de la famille en Côte d'Ivoire », Population, 2002/2, 57, p.293-326.
- KOUASSI B., Pauvreté des ménages et accès à l'éducation en Afrique de l'Ouest, Khartala, 2008.
- KOULIBALY M., « Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire », Revue d'économie politique, 107, (3), mai-juin, 1997
- LABAZEE P., « L'emploi d'enfants en période de crise – la pluri-activité des ménages dans le Nord ivoirien – », in B. Schlemmer (éd.), L'enfant exploité, Paris, Karthala-ORSTOM, 1996, pp. 109-121.
- LALLEMAND S., La circulation des enfants en société traditionnelle, Paris, L'Harmattan, 1993.
- LANGE M.-F. et PAILLET G., « Quel droit à l'éducation pour les enfants et les jeunes travailleurs ? », in M. Bonnet, K. Hanson, et al., Enfants travailleurs. Repenser l'enfance, Lausanne, Éditions Page Deux, 2006, pp. 133-134.
- LANOUE E., « L'école à l'épreuve de la guerre. Vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire ? », Politique africaine, 2003, 92, p.129-143
- LEVI-STRAUSS C. (sous la direction de), L'identité, PUF, Coll. Quadrige, 1995.

- MAHIEU F., « Principes économiques et société africaine », Revue Tiers-Monde, t.XXX, n/130, octobre-décembre, 1989.
- MEILLASSOUX C., « L'enfance exploitée », Pôles, 1996,3, p.104-123.
- MELLOTT N., « L'enfance en milieu traditionnel en Afrique noire » – bibliographie spécialisée, Journal des Africanistes, 51 (1-2), 1981, pp. 293-316.
- PILON M. (sous la direction de), Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines : séminaire CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Lomé, 4-8 déc. 1995, CEPED, 1997.
- PROTEAU L., « Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école. Un moment critique », in B. Contamin & H. Memel-Fotê, (eds), Le miracle ivoirien en questions, Paris, Karthala-ORSTOM, 1997, pp. 635-653.
- PROTEAU L., « La rhétorique journalistique. À propos d'une "crise" scolaire en Côte d'Ivoire », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, n°1 (« Écoles et "jeunes" dans les médias du Sud »), 2002, pp. 179-199.
- PROTEAU L., Passions scolaires en Côte-d'Ivoire. École, État et société, Paris, Karthala, 2002.
- SCHWARTZ A., La vie quotidienne dans un village guéré, Abidjan, INADES, 1975
- TÖNNIES F., Communauté et société, Paris, Retz, 1977 (1ère édition : 1912)
- VAZ CABRAL G., La traite des êtres humains. Réalités de l'esclavage contemporain, Editions la Découverte, Paris, 2006.
- VIDAL C., « La "solidarité africaine" : un mythe à revisiter », Cahiers d'Études africaines, 136, XXXIV-4, 1994, pp. 687-691.
- VIMARD P. et FAUSSEY-DOMALAIN C., « Agriculture de rente et démographie dans le sud-est ivoirien. Une économie villageoise assistée en milieu péri-urbain », Tiers-Monde, 1991, 125, p. 93-114.
- VIMARD P. et GUILLAUME A., « Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire », in A. Quesnel & P. Vimard (éds), Migration, changements sociaux et développement, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1991, pp. 243-260.
- VIMARD P., « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », Tiers-Monde, 1993, 133, p. 89-115.
- WAKAM J., « Statut de la femme et accueil de personnes extérieures au noyau familial en Afrique : cas du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal », in M. Cosio-Zavala (dir.), Statut des femmes et dynamiques familiales, Paris, CICRED, 2000, pp. 225-252
- WEBER M., Economie et société, Agora, Pocket, 1995 (1922)
- WYNESS M., "Children, Young People and Civic Participation: Regulation and Local Diversity", Educational Review, 58:2, 2006, pp.209-218

III. COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES (NON PUBLIEES) ET THESES DE DOCTORAT

- BALAC R., Gens de terre, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat en Démographie Economique, sous la direction de TAPINOS G., I.E.P. de Paris, Septembre 1998
- DIALLO Y., Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2001

IV. RAPPORTS D'ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, INTERNATIONAUX, D'O.N.G., WORKING PAPERS, SITES INTERNET

BIT (ILO)

- Approfondissement du concept de travail dangereux des enfants dans la cacaoculture et l'agriculture en Côte d'Ivoire. Côte d'Ivoire, Bureau International du Travail, Rapport d'enquête, 2004
- Etude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères. CEPRASS. Laetitia Bazzi-Veil, Sié Kambou. Abidjan, IITA/ILO/IPEC. 2002
- Etude sur la traite des enfants au Mali. Dimensions internes, phénomènes transfrontaliers, rôle et responsabilités du secteur privé, Dakar, BIT, 2006
- International Migration Programme. The global economic crisis and migrant workers: Impact and response. Ibrahim Awad. International Labour Office – Geneva, 2009
- L'exploitation des enfants dans le contexte de la crise militaire, sociale et politique en Côte d'Ivoire : situation particulière dans les zones d'accueil des déplacés et des réfugiés, Côte d'Ivoire, BIT, 2006
- La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail au Cameroun. Cameroun, Bureau International du Travail, Rapport d'enquête, 2005
- La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans le secteur informel à Abidjan Côte d'Ivoire. Côte d'Ivoire, Bureau International du Travail, Rapport d'enquête, 2005
- La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans les mines d'or d'Issia Côte d'Ivoire. Côte d'Ivoire, Bureau International du Travail, Rapport d'enquête, 2005
- La traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail dans le secteur informel à Abidjan, Côte d'Ivoire, BIT, 2005
- Les pratiques de travail dans la production du cacao en Côte d'Ivoire. CEPRASS. Laetitia Bazzi-Veil, Sié Kambou. Abidjan IITA/ILO/IPEC. 2002
- Multilateral Framework on Labour Migration Non-binding principles and guidelines for a rights-based approach to labour migration. International Labour Office Geneva, 2006

CEPRASS (Centre d'Etudes Prospectives sur les Politiques Sociales et les Systèmes de Sécurité Sociale)

- Etude communautaire sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères en Côte d'Ivoire, CEPRASS, juin 2002
- Les pratiques de travail dans la production de cacao en Côte d'Ivoire, CEPRASS, juin 2002.

ICI

- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la filière du cacao de Côte d'Ivoire :
- Analyse contextuelle et propositions de programmation, par Hubert LeBlanc, Avril 2004
- Making Progress. Learning Lessons. A Programme Evaluation. An Independent Evaluation Of The International Cocoa Initiative's Programme In Ghana, Sue Upton and Samuel Asuming-Brempong, June 2009.

SAVE THE CHILDREN

- Away from Home Protecting and supporting children on the move, Daniela Reale, The Save the Children Fund 2008

TERRE DES HOMMES

- Action to strengthen indigenous child protection mechanisms in West Africa to prevent migrant children from being subjected to abuse. Mike Dottridge and Olivier Feneyrol. May 2007
- Burkina Faso: migration de la main d'œuvre enfantine d'origine rurale, ampleur et facteurs déterminants, Anne Kielland (Banque Mondiale) et Ibrahim Sanogo (Terre des Hommes), 2002
- Dottridge Mike, Kids abroad: ignore them, abuse them or protect them?, Terre des Hommes international federation, 2008
- Enfants en déplacement. Sont-ils à ignorer, à exploiter ou à protéger ? Pratiques visant à protéger les enfants en déplacement contre l'exploitation. Mike Dottridge. Terre des Hommes International Federation, 2008
- Exploitation, trafic et maltraitance des enfants. Mieux compris et combattus à Zakpota au Bénin, Maurice Anagonou, Fondation Terre des Hommes, 2002 ?
- Voices of Child Migrants "A Better Understanding of How Life Is", Development Research Centre, Migration, globalisation and Poverty, 2005?

UNICEF

- Analyse de la situation du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Centre d'Études Prospectives et Appliquées sur les Politiques Sociales et les Systèmes de Sécurité Sociale (CEPRASS). UNICEF, Bureau de Côte d'Ivoire, Bazzi-Veil, Laetitia et al. 2003
- Children's and adolescents' participation and protection from sexual abuse and exploitation. Clare Feinstein and Claire O'Kane. Innocenti Working Paper, United Nations Children's Fund (UNICEF), February 2009
- Independent child migrants in developing countries: unexplored links in migration and development. Shahin Yaqub, January, Innocenti Working Paper, United Nations Children's Fund (UNICEF), 2009
- Le défi de l'éducation pour tous en Côte d'Ivoire, Alice Odounfa Unesco, 2003

V. DOCUMENTS INSTITUTIONNELS / INTERNATIONAUX

Convention de Genève

- C97 Migration for Employment Convention (Revised), 1949. Convention concerning Migration for Employment (Revised 1949)
- C143 Migrant Workers (Supplementary Provisions) Convention, 1975. Convention concerning Migrations in Abusive Conditions and the Promotion of Equality of Opportunity and Treatment of Migrant Workers

BIT

- Convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
- Convention (n°29) sur le travail forcé, 1930

Code du travail ivoirien

- Loi no 95/15 du 12 janvier 1995 portant. (Journal officiel, 23 février 1995, no 8, pp. 153-177.)

